



OATAO is an open access repository that collects the work of Toulouse researchers and makes it freely available over the web where possible

This is an author's version published in: <http://oatao.univ-toulouse.fr/> 25807

To cite this version:

Konstantopedos, Pénélope . *Analyse des causes de non-inscription au Tableau de l'Ordre des vétérinaires ayant obtenu leur DEFV entre 2008 et 2016 dans les quatre ENV françaises : identification des trajectoires professionnelles et des motivations à l'origine de ces trajectoires*. Thèse d'exercice, Médecine vétérinaire, Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse – ENVT, 2019, 68 p.

Any correspondence concerning this service should be sent to the repository administrator: tech-oatao@listes-diff.inp-toulouse.fr

ANALYSE DES CAUSES DE NON-INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE DES VETERINAIRES AYANT OBTENU LEUR DEFV ENTRE 2008 ET 2016 DANS LES QUATRE ENV FRANÇAISES : IDENTIFICATION DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES ET DES MOTIVATIONS A L'ORIGINE DE CES TRAJECTOIRES

THESE
pour obtenir le grade de
DOCTEUR VETERINAIRE

DIPLOME D'ETAT

*présentée et soutenue publiquement
devant l'Université Paul-Sabatier de Toulouse*

par

Pénélope KONSTANTOPEDOS
Née, le 17 septembre 1994 à Compiègne (60)

Directeur de thèse : Mr Pierre SANS

JURY

PRESIDENT :
Mr Gérard CAMPISTRON

Professeur à l'Université Paul-Sabatier de TOULOUSE

ASSESEURS :
Mr Pierre SANS
Mr Laurent-Xavier NOUVEL

Professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire de TOULOUSE
Maitre de Conférences à l'Ecole Nationale Vétérinaire de TOULOUSE

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE**

Directeur : Professeur Pierre SANS

PROFESSEURS CLASSE EXCEPTIONNELLE

- M. **BERTAGNOLI Stéphane**, *Pathologie infectieuse*
- M. **BOUSQUET-MELOU Alain**, *Physiologie et Thérapeutique*
- Mme **CHASTANT-MAILLARD Sylvie**, *Pathologie de la Reproduction*
- Mme **CLAUW Martine**, *Pharmacie-Toxicologie*
- M. **CONCORDET Didier**, *Mathématiques, Statistiques, Modélisation*
- M. **DELVERDIER Maxence**, *Anatomie Pathologique*
- M. **ENJALBERT Francis**, *Alimentation*
- Mme **GAYRARD-TROY Véronique**, *Physiologie de la Reproduction, Endocrinologie*
- M. **PETIT Claude**, *Pharmacie et Toxicologie*
- M. **SHELCHER François**, *Pathologie médicale du Bétail et des Animaux de Basse-cour*

PROFESSEURS 1° CLASSE

- M. **BAILLY Jean-Denis**, *Hygiène et Industrie des aliments*
- M. **BERTHELOT Xavier**, *Pathologie de la Reproduction*
- Mme **BOURGES-ABELLA Nathalie**, *Histologie, Anatomie pathologique*
- M. **BRUGERE Hubert**, *Hygiène et Industrie des aliments d'Origine animale*
- Mme **CADIERGUES Marie-Christine**, *Dermatologie Vétérinaire*
- M. **DUCOS Alain**, *Zootechne*
- M. **FOUCRAS Gilles**, *Pathologie des ruminants*
- M. **GUERIN Jean-Luc**, *Aviculture et pathologie aviaire*
- Mme **HAGEN-PICARD, Nicole**, *Pathologie de la reproduction*
- M. **JACQUIET Philippe**, *Parasitologie et Maladies Parasitaires*
- M. **LEFEBVRE Hervé**, *Physiologie et Thérapeutique*
- M. **MEYER Gilles**, *Pathologie des ruminants*
- Mme **TRUMEL Catherine**, *Biologie Médicale Animale et Comparée*

PROFESSEURS 2° CLASSE

- Mme **BOULLIER Séverine**, *Immunologie générale et médicale*
- Mme **DIQUELOU Armelle**, *Pathologie médicale des Equidés et des Carnivores*
- M. **GUERRE Philippe**, *Pharmacie et Toxicologie*
- Mme **LACROUX Caroline**, *Anatomie Pathologique, animaux d'élevage*
- Mme **LETRON-RAYMOND Isabelle**, *Anatomie pathologique*
- M. **MAILLARD Renaud**, *Pathologie des Ruminants*
- M. **MOGICATO Giovanni**, *Anatomie, Imagerie médicale*
- M. **RABOISSON Didier**, *Productions animales (ruminants)*

PROFESSEURS CERTIFIÉS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

- Mme **MICHAUD Françoise**, *Professeur d'Anglais*
- M. **SEVERAC Benoît**, *Professeur d'Anglais*

MAÎTRES DE CONFÉRENCES HORS CLASSE

- M. **BERGONIER Dominique**, *Pathologie de la Reproduction*

- Mme **CAMUS Christelle**, *Biologie cellulaire et moléculaire*
 M. **JAEG Jean-Philippe**, *Pharmacie et Toxicologie*
 M. **JOUGLAR Jean-Yves**, *Pathologie médicale du Bétail et des Animaux de Basse-cour*
 M. **LYAZRHI Faouzi**, *Statistiques biologiques et Mathématiques*
 M. **MATHON Didier**, *Pathologie chirurgicale*
 Mme **MEYNADIER Annabelle**, *Alimentation*
 Mme **PRIYMENKO Nathalie**, *Alimentation*
 M. **VOLMER Romain**, *Microbiologie et Infectiologie*

MAITRES DE CONFERENCES (classe normale)

- M. **ASIMUS Erik**, *Pathologie chirurgicale*
 Mme **BENNIS-BRET Lydie**, *Physique et Chimie biologiques et médicales*
 Mme **BIBBAL Delphine**, *Hygiène et Industrie des Denrées alimentaires d'Origine animale*
 Mme **BOUHSIRA Emilie**, *Parasitologie, maladies parasitaires*
 M. **CONCHOU Fabrice**, *Imagerie médicale*
 M. **CORBIERE Fabien**, *Pathologie des ruminants*
 Mme **DANIELS Hélène**, *Microbiologie-Pathologie infectieuse*
 Mme **DAVID Laure**, *Hygiène et Industrie des aliments*
 Mme **DEVIERS Alexandra**, *Anatomie-Imagerie*
 M. **DOUET Jean-Yves**, *Ophtalmologie vétérinaire et comparée*
 Mme **FERRAN Aude**, *Physiologie*
 Mme **JOURDAN Géraldine**, *Anesthésie - Analgésie*
 Mme **LALLEMAND Elodie**, *Chirurgie des Equidés*
 Mme **LAVOUE Rachel**, *Médecine Interne*
 M. **LE LOC'H Guillaume**, *Médecine zoologique et santé de la faune sauvage*
 M. **LIENARD Emmanuel**, *Parasitologie et maladies parasitaires*
 Mme **MEYNAUD-COLLARD Patricia**, *Pathologie Chirurgicale*
 Mme **MILA Hanna**, *Elevage des carnivores domestiques*
 M. **NOUVEL Laurent**, *Pathologie de la reproduction (en disponibilité)*
 Mme **PALIERNE Sophie**, *Chirurgie des animaux de compagnie*
 Mme **PAUL Mathilde**, *Epidémiologie, gestion de la santé des élevages avicoles et porcins*
 M. **VERGNE Timothée**, *Santé publique vétérinaire – Maladies animales règlementées*
 Mme **WASET-SZKUTA Agnès**, *Production et pathologie porcine*

ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT CONTRACTUELS

- M. **DIDIMO IMAZAKI Pedro**, *Hygiène et Industrie des aliments*
 M. **LEYNAUD Vincent**, *Médecine interne*
 Mme **ROBIN Marie-Claire**, *Ophtalmologie*
 Mme **ROMANOS Lola**, *Pathologie des ruminants*
 M. **TOUITOU Florian**, *Alimentation animale*

ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE CONTRACTUELS

- Mme **BLONDEL Margaux**, *Chirurgie des animaux de compagnie*
 M. **CARTIAUX Benjamin**, *Anatomie-Imagerie médicale*
 M. **COMBARROS-GARCIA Daniel**, *Dermatologie vétérinaire*
 M. **GAIDE Nicolas**, *Histologie, Anatomie Pathologique*
 M. **JOUSSERAND Nicolas**, *Médecine interne des animaux de compagnie*
 M. **LESUEUR Jérémy**, *Gestion de la santé des ruminants – Médecine collective de précision*

Remerciements

Aux membres du jury de cette thèse :

A Monsieur le Professeur Gérard Campistron

Professeur des Universités à Toulouse III Paul Sabatier
Praticien hospitalier
Physiologie – hématologie

*Qui m'a fait l'honneur d'accepter de présider ce jury de thèse.
Hommages respectueux.*

A Monsieur le Professeur Pierre Sans

Professeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse,
Productions animales – Economie

*Qui m'a proposé ce sujet de thèse passionnant et m'a accompagnée durant toute son
élaboration. Pour votre disponibilité et votre aide précieuse,
Sincères remerciements.*

A Monsieur Laurent Xavier Nouvel

Maître de conférences à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse,
Pathologie de la reproduction

*Qui m'a fait l'honneur de participer à ce jury de thèse en tant qu'assesseur.
Sincères remerciements.*

Aux membres du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires :

Au Docteur Vétérinaire Eric Sannier

Conseiller du Conseil National de l'Ordre des vétérinaires

*Pour votre aide durant l'amorce de ce travail et pour avoir fait la liaison entre les
différents membres du CNOV et nous.
Sincères remerciements.*

A Monsieur David MORIN,

Directeur des Systèmes d'Information de l'Ordre des Vétérinaires

*Pour votre aide durant l'amorce de ce travail.
Sincères remerciements.*

*A toutes les personnes ayant répondu à l'enquête,
merci pour le temps et l'attention que vous nous avez consacrés.*

Table des matières

Table des illustrations.....	9
Liste des figures.....	9
Liste des graphiques.....	10
Liste des tableaux.....	10
Liste des annexes.....	10
Liste des abréviations :.....	11
Introduction.....	13
I. Cadre de la formation et de l'exercice vétérinaire.....	14
A/ La formation des vétérinaires.....	14
1. Accès aux ENV.....	14
2. Déroulement des études.....	15
3. Formations complémentaires.....	15
4. Les universités vétérinaires à l'étranger.....	16
B/ Vétérinaire : une profession, plusieurs métiers.....	16
C/ Vétérinaire : une profession réglementée.....	17
1. L'Ordre des Vétérinaires : rôle et missions.....	17
2. L'inscription au Tableau de l'Ordre des Vétérinaires.....	18
3. Les sorties du Tableau de l'Ordre des Vétérinaires.....	18
II. Vétérinaire : une profession en constante mutation.....	19
A/ Caractérisation de la population vétérinaire inscrite au Tableau de l'Ordre.....	19
1. Nombre de vétérinaires inscrits au Tableau de l'Ordre.....	19
2. Une profession majoritairement féminine.....	19
3. Répartition parmi les secteurs d'activité.....	21
B/ Caractérisation de la population des primo-inscrits au Tableau de l'Ordre.....	22
III. Enjeux actuels de la profession et intérêt de l'étude.....	24
A/ 20% des nouveaux diplômés ne s'inscrivent pas à l'Ordre.....	24
B/ Difficultés de recrutement au sein de la profession.....	25
C/ Solutions envisagées par le Ministère de l'Agriculture.....	27
D/ Les difficultés de recrutement sont-elles spécifiques à la France ? Exemples du Royaume-Uni et de la Belgique.....	28
E/ Intérêt de l'étude.....	30
IV. Enquête auprès des diplômés entre 2008 et 2016 ne s'inscrivant pas au Tableau de l'Ordre.....	31
A/ Elaboration de l'enquête.....	31
1. Caractérisation de la population cible vétérinaire.....	31
2. Recensement de la population cible.....	32

3. Logiciel utilisé pour l'enquête.....	34
4. Contenu de l'enquête	34
5. Diffusion de l'enquête.....	35
B/ Analyse des réponses au questionnaire	35
1. Tri préliminaire des données	35
2. Caractérisation de la population des répondants	36
3. Etude des profils d'activités de la population globale des répondants.....	38
4. Analyse des motivations à l'origine du choix de carrière	42
5. Analyse de la satisfaction des répondants concernant leurs choix de parcours	44
6. Analyse des choix de carrière selon l'approfondissement réalisé en 5 ^{ème} année	49
V. Discussion.....	54
Conclusion	59
VI. Bibliographie.....	60
Annexes	63

Table des illustrations

Liste des figures

Figure 1 : Coursus vétérinaire.	15
Figure 2: Modalités d'exercice dans la profession vétérinaire selon le sexe.....	20
Figure 3 : Comparaison des espèces traitées par les femmes vétérinaires entre 1992 et 2012	21
Figure 4: Répartition des vétérinaires praticiens selon les espèces traitées.	22
Figure 5 : Répartition sur l'année des primo-inscriptions au tableau de l'Ordre selon l'école d'origine (France ou UE).	23
Figure 6 : Balance des entrants et des sortants selon l'espèce traitée principale.....	24
Figure 7: Frise chronologique du DEFV au 31/12/2018.	31
Figure 8 : Schéma synthétique des différentes étapes de l'étude.	33
Figure 9 : Répartition de la population cible.	34
Figure 10 : Approfondissement suivi en cinquième année d'ENV par les répondants de l'étude.	38
Figure 11 : Répartition des répondants parmi les différents groupes d'activités. Représentation des trajectoires empruntées.	41
Figure 12 : Réponse à la question « Cette activité était-elle en lien avec le domaine vétérinaire ? » parmi la sous-population de non-praticiens.....	42
Figure 13 : Réponse à la question « Y a-t-il eu un/des élément(s) marquants à l'origine de votre choix de ne pas exercer en tant que praticien vétérinaire ? » par tous les répondants de l'étude.	43
Figure 14 : Réponse à la question « Y a-t-il eu un/des élément(s) marquants à l'origine de votre choix de ne pas exercer en tant que praticien vétérinaire ? » en excluant les praticiens de l'analyse.....	43
Figure 15 : Réponse à la question « Vous est-il déjà arrivé de regretter votre choix de ne pas être praticien ? » par les répondants hors-praticiens.....	45
Figure 16 : Réponse à la question « Si c'était à refaire, prendriez-vous les mêmes décisions ?» par les répondants hors-praticiens.	45
Figure 17 : Réponse à la question « Envisagez-vous de vous inscrire au Tableau de l'Ordre ? » par les répondants hors-praticiens.	46

Liste des graphiques

Graphique 1 : Nombre de places ouvertes pour l'accès aux ENV (toutes écoles confondues) par année.	14
Graphique 2 : Nombre de vétérinaires praticiens par année.	19
Graphique 3 : Pourcentage de nouveaux diplômés non-inscrits au Tableau de l'Ordre par année d'obtention du DEFV - image de la situation au 31/12/2018.	25
Graphique 4 : Nombre de répondants par ENV d'origine en comparaison avec le nombre de vétérinaires concernés par l'étude.	36
Graphique 5 : Répartition des répondants par activité par année.	39

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution du nombre de répondants par activité et par année.	39
Tableau 2 : Tableau croisé des réponses aux questions « Vous est-il déjà arrivé de regretter votre choix de ne pas être praticien ? » et « Si c'était à refaire, prendriez-vous les mêmes décisions ? ».....	46
Tableau 3 : Répartition des répondants selon le type d'approfondissement réalisé en 5ème année.	50
Tableau 4 : Activité des répondants selon le domaine d'approfondissement réalisé.	51
Tableau 5 : Répartition des éléments marquant selon le type d'approfondissement choisi. ...	52
Tableau 6 : Prise de décision sur le choix de carrière en fonction de l'approfondissement choisi.	53

Liste des annexes

Annexe 1 : Questionnaire en version intégrale.	63
Annexe 2 : Sélection de réponses à la question « Y a-t-il eu un/des élément(s) marquant(s) à l'origine de votre choix de ne pas exercer en tant que praticien vétérinaire ? ».....	67

Liste des abréviations :

ATS : Adaptation Technicien Supérieur

BCPST : Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre

BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

BVA : British Veterinary Association

CEAV : Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaires

CNOV : Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires

CRFOMV : Conseil Régional d'expression Française Ordre des Médecins Vétérinaires

CROV : Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires

DEFV : Diplôme d'Etudes Fondamentales Vétérinaires

DESV : Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires

DUT : Diplôme Universitaire Technologique

ENV : Ecole Nationale Vétérinaire

ENVA : Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

ENVT : Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

IGF : Inspection générale des finances

ISPV : Inspecteur de la Santé Publique Vétérinaire

NGROD : Nederlandstalige Gewestelijke Raad van de Orde der Dierenartsen

Introduction

Le titre de vétérinaire s'obtient après de longues années d'études scientifiques de haut niveau, ce qui confère la possibilité aux titulaires de ce diplôme d'exercer dans de nombreux secteurs. Le plus connu de ces secteurs et le plus ancré dans l'esprit du grand public est le vétérinaire praticien, c'est-à-dire celui qui pratique la médecine et la chirurgie des animaux. Ce dernier peut exercer son métier dans le secteur public (universités) ou privé (cliniques ou centres hospitaliers vétérinaires). Les vétérinaires non-praticiens, quant à eux, se répartissent dans des secteurs tels que les industries pharmaceutique et agroalimentaire ou la recherche par exemple.

Depuis plusieurs années, le constat est simple : il manque des vétérinaires sur le terrain. Nombreuses sont les cliniques vétérinaires qui peinent à recruter de nouveaux salariés et de façon plus marquée en rurale, générant découragement et incompréhension. En réponse à ce phénomène, le *numerus clausus* a été augmenté de façon considérable (176% depuis 2005). Malgré cela, le contexte actuel pose toujours problème. La profession et l'Ordre National des Vétérinaires s'interrogent sur les raisons de cette pénurie de vétérinaires. Dans le cadre des travaux de l'Observatoire de la profession vétérinaire, des atlas démographiques ont vu le jour depuis 2016 afin de mieux caractériser la population vétérinaire et d'en cibler les enjeux.

Cette thèse s'inscrit dans ce contexte : elle a pour objectif *i)* de caractériser les motivations des jeunes diplômés ne s'étant pas inscrits au Tableau de l'Ordre dans les deux ans après l'obtention de leur diplôme de vétérinaire, et *ii)* de déterminer les activités réalisées par ces derniers. La première partie de ce travail visera à caractériser la population vétérinaire dans son ensemble. Nous présenterons également la formation des vétérinaires et le cadre légal d'exercice en France. Le but de la seconde partie sera de résumer les principales évolutions de la profession sur les dernières décennies, puis nous détaillerons plus amplement les enjeux actuels de la profession vétérinaire. Enfin, nous présenterons les résultats de notre enquête réalisée auprès des vétérinaires diplômés entre 2008 et 2016 dans les quatre écoles vétérinaires françaises et ne s'étant pas inscrits pas au Tableau de l'Ordre dans les deux ans après l'obtention de leur diplôme.

I. Cadre de la formation et de l'exercice vétérinaire.

A/ La formation des vétérinaires

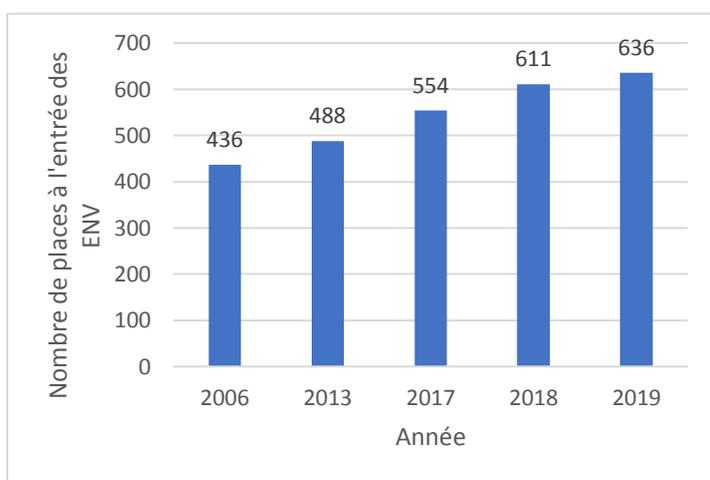
1. Accès aux ENV

Il existe quatre écoles nationales vétérinaires en France : l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA), l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT), Oniris Nantes et VetAgro Sup Lyon. Ces écoles sont publiques et dépendent du Ministère de l'Agriculture.

On peut y accéder par cinq voies d'entrée :

- le concours A est destiné aux élèves issus de classe préparatoire aux grandes écoles de type BCPST (Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre) ;
- le concours B est réservé aux étudiants ayant obtenu une licence dans le domaine des sciences de la vie, de la Terre ou de la matière ;
- le concours C s'adresse aux diplômés d'un BTSA, de certains BTS ou DUT. La plupart de ces diplômés suivent une année préparatoire ATS (adaptation technicien supérieur) en biologie ;
- le concours D recrute parmi les titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine, en chirurgie dentaire ou en pharmacie et parmi les titulaires d'un diplôme de master en biologie. La sélection se fait sur dossier et par entretien ;
- le concours E est ouvert aux étudiants en première année d'études à l'Ecole Nationale Supérieure Lyon ou Paris Saclay ayant été admis en liste principale aux ENV à la session précédente par le concours A. Il donne accès à l'ENVA et à VetAgro Sup Lyon.

La sélection à l'entrée est importante : le taux de réussite varie de 9 à 21% selon le concours. Le nombre d'inscription au concours est limité à deux, toutes voies confondues. Le nombre de places est fixé chaque année par le Ministère de l'Agriculture (*Graphique 1*).



Source : Halfon 2018

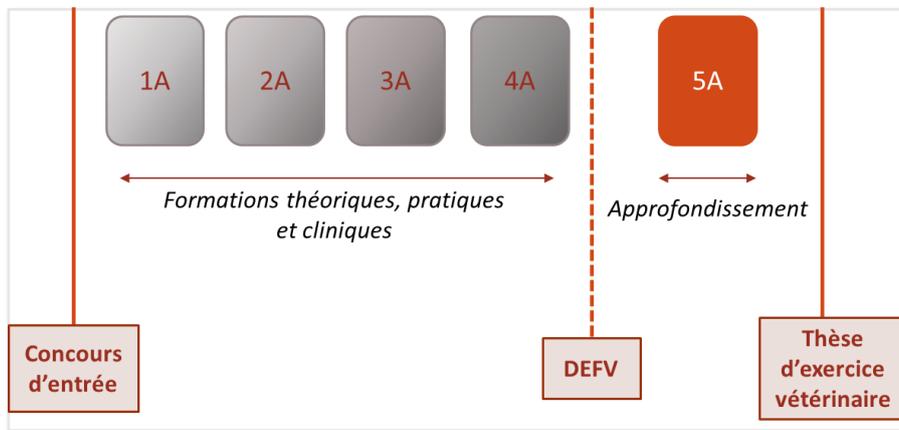
Graphique 1 : Nombre de places ouvertes pour l'accès aux ENV (toutes écoles confondues) par année.

2. Déroulement des études

Les études vétérinaires se déroulent en cinq années. Le cursus commence par un tronc commun sur huit semestres. Il comprend des enseignements théoriques et pratiques ainsi qu'une formation clinique. Ce tronc commun prend fin avec l'obtention du Diplôme d'Etudes Fondamentales Vétérinaires (DEFV) en fin de quatrième année.

S'en suit une année d'approfondissement des connaissances dans un domaine au choix entre les animaux de production, les animaux de compagnie, les équidés, la santé publique vétérinaire, la recherche ou l'industrie (Figure 1).

La validation de cette dernière et cinquième année donne l'accès à la soutenance de la thèse de Doctorat Vétérinaire. Ce diplôme est le seul permettant d'exercer la médecine et la chirurgie des animaux (GAYA-La nouvelle, 2019).



Source : Réseau Santé Publique Vétérinaire, [sans date]

Figure 1 : Cursus vétérinaire.

3. Formations complémentaires

Après les cinq années d'études obligatoires pour tous les étudiants vétérinaires, des formations complémentaires sont accessibles pour ceux souhaitant approfondir un domaine de connaissances ou se spécialiser.

L'internat est une formation d'un an accessible sur concours, et se réalise au sein d'une ENV ou dans une faculté vétérinaire étrangère.

Le Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaires (CEAV) permet d'approfondir ses connaissances dans une filière professionnelle donnée.

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires (DESV) est un programme de résidanat se déroulant dans une ENV ou dans une faculté vétérinaire étrangère sur trois ans. Il confère le titre de spécialiste dans la discipline étudiée (GAYA-La nouvelle, 2019).

4. Les universités vétérinaires à l'étranger

De nombreux étudiants français évitent le système très sélectif français en allant étudier dans l'Union Européenne, notamment en Belgique et en Espagne.

L'accès des non-résidents belges aux facultés vétérinaires nationales est limité à 20% de l'effectif total des inscrits au premier cycle depuis 2017. La sélection des étudiants s'effectue par tirage au sort après dépôt d'un dossier. Les études en Belgique se déroulent en deux cycles de trois ans. Le premier cycle se compose d'une formation scientifique générale puis de l'étude de l'animal sain. Le deuxième cycle, quant à lui, forme à la propédeutique vétérinaire, au diagnostic et au traitement des animaux. Après ces deux cycles, certains étudiants poursuivent sur une spécialisation sous forme d'un master complémentaire d'un an. Les étudiants souhaitant se destiner à la recherche poursuivent leurs études par un doctorat de troisième cycle.

Les études vétérinaires en Espagne se déroulent sur cinq années. Chaque université fixe ses propres conditions d'admission depuis 2017. L'admission dans les universités publiques dépend des résultats obtenus au baccalauréat et des résultats aux épreuves de compétences spécifiques qui sont nécessaires pour compléter le baccalauréat français. Les universités privées sélectionnent les étudiants via un examen d'entrée et les frais de scolarité s'élèvent à 15 000€ par an environ. Certaines universités proposent des cursus en français ou en anglais. En Roumanie, deux universités proposent un programme d'enseignement vétérinaire en français et en anglais. La sélection se fait sur dossier scolaire ainsi que lettre de motivation. Les frais de scolarité s'élèvent à environ 6 000€ par an (Euroguidance.com, [sans date]).

B/ Vétérinaire : une profession, plusieurs métiers

Le terme de « vétérinaire » est très souvent associé, aux yeux du grand public, au métier de praticien en médecine et chirurgie des animaux de compagnie et de production. La santé et la protection des animaux représente en effet un domaine majeur de la profession. Mais il existe deux autres domaines d'intervention du vétérinaire au moins aussi importants que sont la sécurité sanitaire des aliments et la santé publique, et la préservation de la faune et de l'environnement.

Les vétérinaires praticiens peuvent exercer en tant que vétérinaire rural, équin, mixte, vétérinaire pour animaux de compagnie, vétérinaire conseil dans les élevages en filière organisée ou encore en tant que vétérinaire dans les animaleries destinées à la recherche.

Les diplômés vétérinaires sont aussi présents dans les industries pharmaceutique et agroalimentaire et dans les laboratoires d'analyses vétérinaires en tant que vétérinaire biologistes.

Enfin, certains vétérinaires sont au service de la fonction publique et exercent en tant qu'Inspecteur de la Santé Publique Vétérinaire (ISPV), vétérinaire des armées, vétérinaire enseignant dans une ENV ou encore dans la recherche scientifique (Ordre National des Vétérinaires, 2019).

Les vétérinaires praticiens constituent une profession libérale pouvant s'exercer sous plusieurs statuts juridiques. D'après l'article 29-I de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, les professions libérales « groupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle, sans préjudice des dispositions législatives applicables aux autres formes de travail indépendant. » (Legifrance, 2012).

C/ Vétérinaire : une profession réglementée

1. L'Ordre des Vétérinaires : rôle et missions

L'Ordre des Vétérinaires fut institué par la loi du 23 août 1947, codifiée dans le Code Rural et de la Pêche Maritime. L'ordonnance du 31 juillet 2015 a permis de moderniser l'Ordre dans son organisation et son fonctionnement.

La majorité des vétérinaires exercent une profession libérale, réglementée et organisée en Ordre. L'Ordre des Vétérinaires est une instance représentative administrée par 20 Conseils régionaux et un Conseil supérieur. Tous les conseillers sont élus par les vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre.

Seuls les vétérinaires diplômés bénéficient du droit d'inscription au tableau de l'Ordre et celle-ci est obligatoire pour pouvoir exercer la médecine et la chirurgie vétérinaire en France.

L'Ordre a un rôle de garant de la qualité du service rendu par tout vétérinaire inscrit ainsi que de conseil auprès des vétérinaires et des étudiants vétérinaires.

L'Ordre possède cinq grandes missions :

- une mission administrative qui consiste en l'établissement de la liste des vétérinaires habilités à exercer et en la vérification de la conformité des contrats signés par les vétérinaires ;
- une mission réglementaire qui vise à l'élaboration des textes réglementaires concernant la profession et à l'établissement et la mise à jour du Code de Déontologie en concertation avec le Ministère de l'Agriculture et le Conseil d'Etat ;

- une mission disciplinaire qui a pour but de faire respecter le Code de Déontologie ainsi que d'en réprimer les infractions, et qui a un rôle de médiation en cas de conflits ;
- une mission de représentation de la profession (secteurs privé et libéral) auprès du grand public comme auprès de la justice ;
- une mission sociale qui garantit entraide et solidarité entre les vétérinaires (GAYA-La nouvelle, 2019).

2. L'inscription au Tableau de l'Ordre des Vétérinaires

L'inscription au Tableau de l'Ordre des Vétérinaires est obligatoire pour tout vétérinaire souhaitant exercer la médecine et la chirurgie vétérinaire en France, travailler en tant que vétérinaire au sein d'une entreprise ou un établissement pharmaceutique ou bien au sein d'une entreprise fabricant, important, ou distribuant des aliments médicamenteux.

Elle doit être effectuée avant le début de l'exercice conformément aux articles L 241-1 et L 242-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Plus qu'une obligation légale, l'inscription au Tableau de l'Ordre des Vétérinaires représente l'engagement du vétérinaire à respecter le Code de Déontologie et les valeurs morales de la profession.

En pratique, l'inscription doit se faire auprès du Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires (CROV) dont dépend le lieu d'exercice (domicile professionnel administratif), et consiste en un dossier à compléter ainsi que plusieurs pièces à fournir telles qu'une copie d'une pièce d'identité, une copie du diplôme d'Etat de Docteur Vétérinaire, la demande d'enregistrement du diplôme, un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois et un justificatif de domicile professionnel administratif (GAYA-La nouvelle, [sans date]).

3. Les sorties du Tableau de l'Ordre des Vétérinaires

Il existe plusieurs cas de figure.

Un premier cas de figure correspond à la radiation définitive du Tableau de l'Ordre. Cela se fait à l'initiative du vétérinaire qui souhaite cesser son exercice de la profession. Si ce dernier décide par la suite de reprendre l'exercice de la profession, il faudra procéder à une nouvelle inscription.

Un second cas de figure est représenté par la mise en omission d'un vétérinaire. Cette procédure se fait sur demande du vétérinaire désirant suspendre sa pratique pour une période limitée dans le temps. Il suffit d'une simple demande au CROV pour procéder à l'annulation de cette suspension.

Le dernier cas de figure concerne les omissions sur initiative d'un CROV. Cette radiation décidée par l'Ordre intervient en cas de procédure disciplinaire, mais aussi en cas de comportement allant à l'encontre des garanties offertes au grand public par l'Ordre (GAYA-La nouvelle, [sans date]).

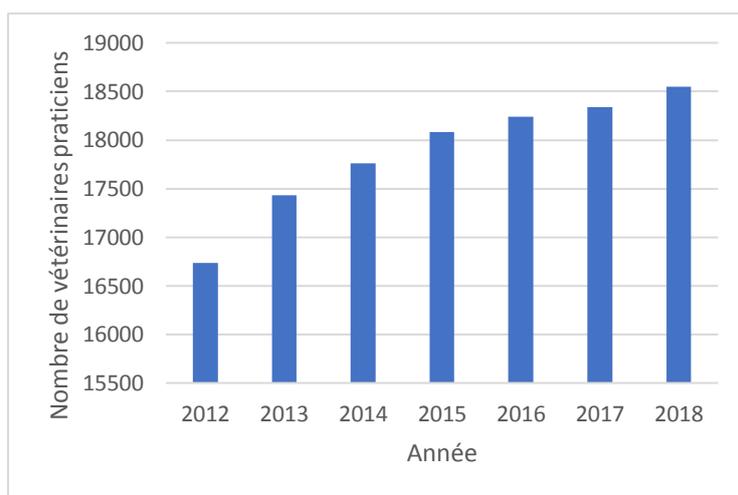
II. Vétérinaire : une profession en constante mutation

A/ Caractérisation de la population vétérinaire inscrite au Tableau de l'Ordre

1. Nombre de vétérinaires inscrits au Tableau de l'Ordre

Au 31 décembre 2018, la profession compte 18 548 vétérinaires inscrits au Tableau de l'Ordre selon le rapport d'activité de l'Ordre pour l'année 2018.

L'augmentation du nombre de vétérinaires inscrits constatée entre 2012 et 2015 semble s'estomper laissant place à une stabilisation du nombre de vétérinaires inscrits depuis 2015 (Observatoire National Démographique de la Profession Vétérinaire, 2019) (*Graphique 2*).



Sources : rapports annuels d'activité de l'Ordre

Graphique 2 : Nombre de vétérinaires praticiens par année.

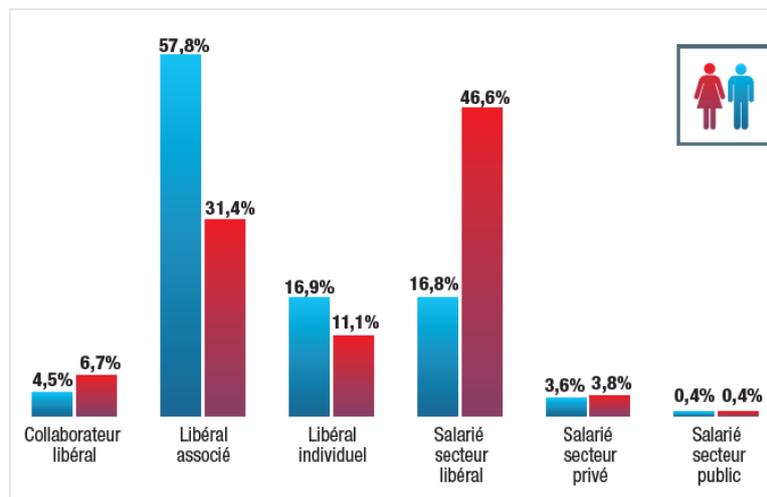
2. Une profession majoritairement féminine

Au 31 décembre 2018, le nombre de femmes inscrites au Tableau de l'Ordre s'élève à 9 765 contre 8 783 hommes, soit 52,6% de la population totale (Observatoire National Démographique de la Profession Vétérinaire, 2019). La parité homme/femme au sein de la profession a été atteinte le 01 février 2017, confirmant l'évolution constatée depuis de nombreuses années. La tendance à la féminisation se poursuit et est amplifiée par un recul

du nombre d'hommes inscrits avec une diminution de 1,2% d'effectif entre 2010 et 2015 (Observatoire national démographique de la profession vétérinaire, 2016).

Cela a pour conséquence une moyenne d'âge plus faible chez les femmes (39 ans) que chez les hommes (48 ans) (Observatoire National Démographique de la Profession Vétérinaire, 2019).

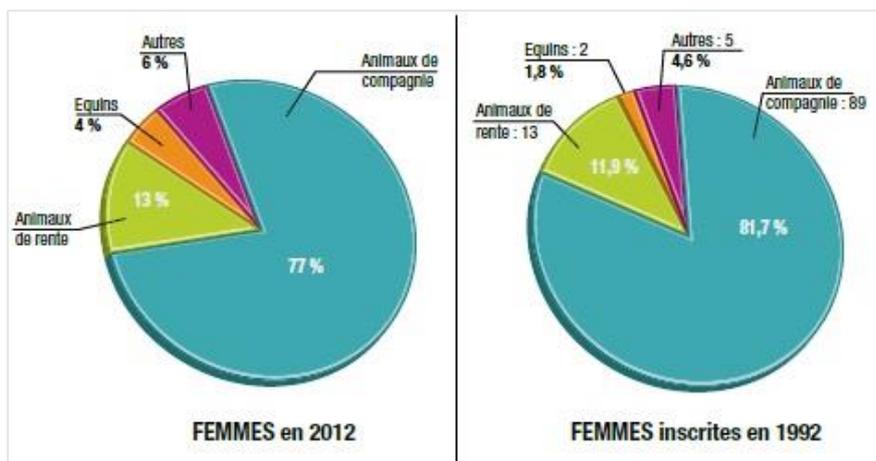
La modalité d'exercice est aussi significativement différente entre les hommes et les femmes. Ces dernières exercent pour la grande majorité en tant que salariées du secteur libéral (46,6%) contre 16,8% pour les hommes. 31,4% des femmes inscrites sont associées libérales, contre 57,8% des hommes (*Figure 2*).



Source : Observatoire National Démographique de la Profession Vétérinaire, 2019

Figure 2: Modalités d'exercice dans la profession vétérinaire selon le sexe

Les femmes praticiennes exercent à 59,8% dans le secteur « animaux de compagnie » et à 5% dans le secteur « animaux de rente » exclusif (Observatoire National Démographique de la Profession Vétérinaire, 2019). La comparaison des secteurs d'activité des femmes vétérinaires entre 1992 et 2012 révèle que la répartition des praticiennes reste similaire d'année en année (*Figure 3*).



Source : Ordre National des Vétérinaires, 2012

Figure 3 : Comparaison des espèces traitées par les femmes vétérinaires entre 1992 et 2012

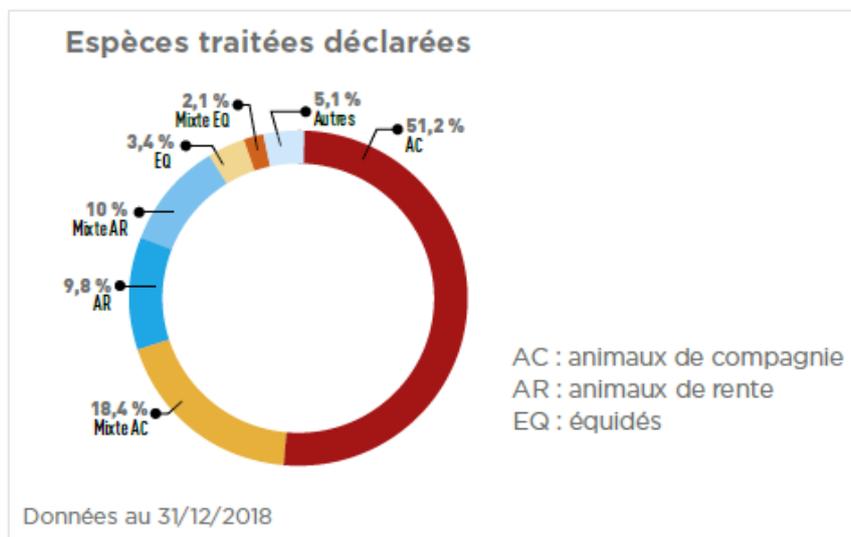
Plus de la moitié du territoire français est représenté par des régions où le sexe ratio est supérieur ou égal à 50% de femmes. Cela concerne notamment la moitié sud de la France et l'Île de France (Observatoire National Démographique de la Profession Vétérinaire, 2019).

3. Répartition parmi les secteurs d'activité

Les secteurs « animaux de compagnie » exclusif et mixte concernent 69,6% des vétérinaires praticiens et représentent ainsi les secteurs d'activité principaux (Figure 4). L'évolution de ces deux secteurs est relativement stable avec une augmentation de 6,8% en 5 ans (Observatoire National Démographique de la Profession Vétérinaire, 2019).

Au contraire, la tendance est à la diminution progressive dans l'exercice rural et ce, depuis plusieurs années. Une baisse significative du nombre de vétérinaires déclarant une activité « animaux de rente » a été constatée entre 2017 et 2018 (-165 inscrits). Les vétérinaires déclarant une activité « animaux de rente » exclusive représentent 9,8% en 2018, contre 14% en 2014, tandis que l'exercice mixte « animaux de rente » tend à rester stable aux alentours de 10% de vétérinaires (Observatoire National Démographique de la Profession Vétérinaire, 2019).

Le secteur équin a connu une hausse significative de la population vétérinaire déclarant une activité équine pure (hausse de 10% en cinq ans). Toutefois, la majorité des vétérinaires déclarant une activité équine l'exerce de manière occasionnelle (Observatoire National Démographique de la Profession Vétérinaire, 2018).



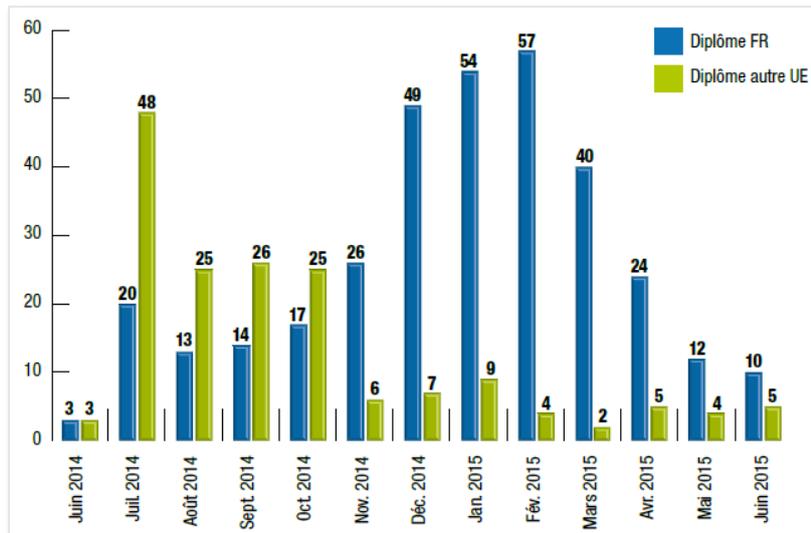
Source : Ordre National des Vétérinaires, 2018

Figure 4: Répartition des vétérinaires praticiens selon les espèces traitées.

B/ Caractérisation de la population des primo-inscrits au Tableau de l'Ordre

La profession compte 906 nouveaux inscrits au 31 décembre 2018, dont 667 femmes et 239 hommes. En moyenne, chaque ENV participe à hauteur de 117 vétérinaires primo-inscrits soit au total 471 primo-inscrits ayant réalisé leurs études en France. Les universités de l'Union Européenne participent à hauteur de 424 nouveaux vétérinaires, soit près de la moitié de l'effectif total de primo-inscrits (Ordre National des Vétérinaires, 2018). Parmi ces vétérinaires formés à l'étranger, un peu plus d'un quart de vétérinaires sont issus d'une université belge (26,7% en 2017) (Observatoire National Démographique de la Profession Vétérinaire, 2018). La primo-inscription au Tableau de l'Ordre se décompose en deux grandes périodes. Une première vague d'inscription a lieu durant l'été et la rentrée scolaire, cela concerne surtout les diplômés issus d'un pays tiers. Les diplômés français ont, quant à eux, tendance à s'inscrire plus tardivement à l'hiver suivant.

Cela peut s'expliquer par une organisation des études différentes, un passage tardif de la thèse d'exercice vétérinaire, une période de sélection du premier emploi allongée ou encore un souhait de reporter à plus tard le début d'exercice (Guérin et al., 2015) (Figure 5).

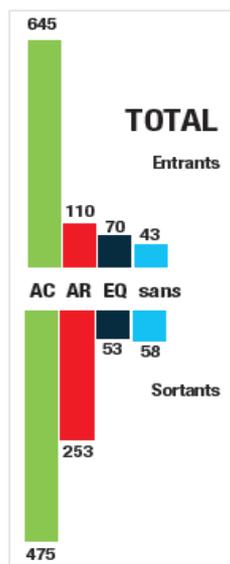


Source : Guérin et al., 2015

Figure 5 : Répartition sur l'année des primo-inscriptions au tableau de l'Ordre selon l'école d'origine (France ou UE).

Le lieu d'exercice des primo-inscrits démontre un tropisme fort pour le lieu d'études, notamment pour les diplômés issus des écoles de Lyon, Nantes et Toulouse. Il se superpose partiellement avec l'origine géographique des diplômés.

Les domaines d'activités des primo-inscrits respectent les mêmes proportions que celles de la profession vétérinaire. Le nombre de primo-inscrits déclarant une activité « animaux de compagnie » est en constante augmentation, tandis qu'une baisse marquée des inscrits déclarant une activité « animaux de rente » comme activité principale est constatée avec une balance entrant/sortant de - 143 diplômés (Observatoire National Démographique de la Profession Vétérinaire, 2019, *Figure 6*), s'ajoutant à celles de - 142 depuis 2015 (Observatoire national démographique de la profession vétérinaire, 2018). En moyenne sur les quatre dernières années, la balance entrants/sortants concernant l'activité « animaux de rente » est de - 96 vétérinaires par an.



Source : Observatoire National Démographique de la Profession Vétérinaire, 2019

Figure 6 : Balance des entrants et des sortants selon l'espèce traitée principale.

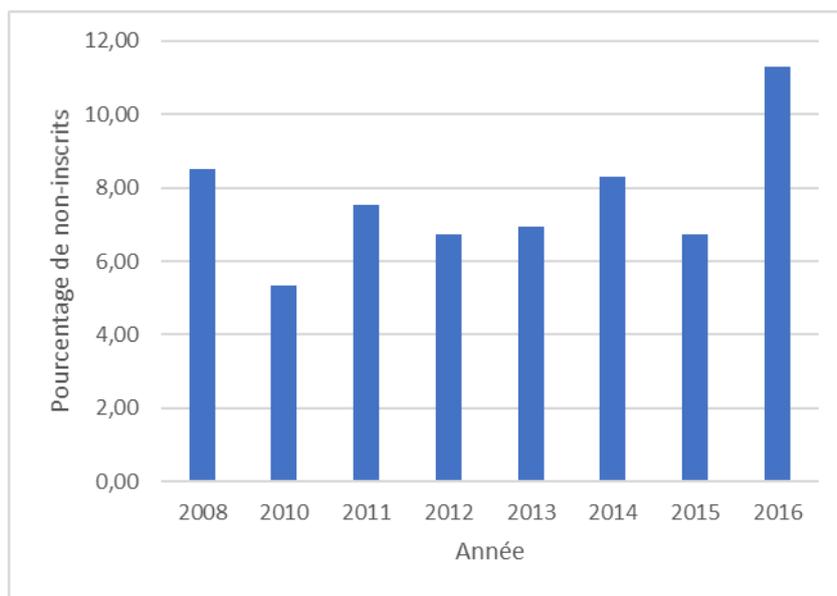
III. Enjeux actuels de la profession et intérêt de l'étude

A/ 20% des nouveaux diplômés ne s'inscrivent pas à l'Ordre

La presse vétérinaire spécialisée est agitée depuis quelques années par ce constat : une moyenne de 20% des nouveaux diplômés des ENV françaises ne s'inscrit pas au tableau de l'Ordre National des Vétérinaires dans l'année suivant la sortie de l'ENV. L'inquiétude principale est que cela aboutisse à une non-inscription durable, mais cela peut aussi correspondre à une inscription différée car, comme expliqué ci-dessus, les nouveaux diplômés français tendent à s'inscrire plus tardivement.

Prenons pour exemple l'année 2014. En août 2015, la revue de l'Ordre Vétérinaire dévoilait que 25,7% des diplômés de l'année 2014 ne s'était pas inscrits au Tableau de l'Ordre dans l'année. Or le nombre de diplômés issus des quatre ENV pour l'année 2014 s'élève à 476, tandis que le nombre de ces diplômés qui ne sont pas inscrits au Tableau de l'Ordre fin 2018 est de 45, ce qui représente 8,8% après 5 ans.

La moyenne des pourcentages de diplômés ayant obtenu leur DEFV de 2008 à 2016, non-inscrits au Tableau de l'Ordre en 2018, s'élève à 7,7%. Les diplômés de l'année 2016, soit les plus récents concernés par l'étude, affichent le taux de non-inscription le plus élevé, soit 11,3% (Graphique 3).



Source : analyses de l'auteur

Graphique 3 : Pourcentage de nouveaux diplômés non-inscrits au Tableau de l'Ordre par année d'obtention du DEFV - image de la situation au 31/12/2018.

Il est bien souvent difficile de détecter les profils et activités de ces vétérinaires car contrairement aux praticiens, ils n'ont pas tous l'obligation de se signaler (ou de s'inscrire) à un organisme donné. De plus, les études vétérinaires étant complètes et de haut niveau scientifique, elles offrent la possibilité aux vétérinaires ne souhaitant pas exercer en tant que praticiens de choisir parmi un large éventail de secteurs d'activité, ce qui rend d'autant plus délicat leur repérage.

Selon l'étude de Lees en 2015 réalisée auprès de vétérinaires inscrits dans l'annuaire Roy ou adhérents du Club Vétérinaires et Entreprises, ces personnes non-inscrites exercent pour 56% d'entre elles dans le secteur public (Lees, 2015). Parmi les 44% restant travaillant dans le secteur privé, les vétérinaires exercent principalement dans les laboratoires pharmaceutiques ou toute entreprise en relation avec la santé animale (39 %). Ils travaillent également dans les laboratoires en santé humaine (23 %), les branches de la communication, de la presse et de la formation (8 %), et de l'alimentation animale (7 %). L'agroalimentaire ne regroupe que 4 % des répondants.

B/ Difficultés de recrutement au sein de la profession

La profession connaît depuis 2016 une raréfaction des demandes d'emploi dans tous les domaines mais celle-ci est accentuée en rurale (Buisson, 2017), certains parlent même de pénurie de vétérinaires. Le dynamisme de l'activité vétérinaire peut s'expliquer par l'augmentation du nombre d'animaux de compagnie et du budget des propriétaires alloué à

leurs animaux (Buhot et al., 2018). Le besoin en termes d'effectif vétérinaire est donc en progression et l'arrivée annuelle de nouveaux diplômés ne semble pas suffire à combler ce besoin. De plus, comme vu précédemment, les nouveaux diplômés français ont tendance à s'inscrire au Tableau de l'Ordre plutôt tardivement, à tel point que 25,7% des diplômés des ENV françaises ne pratiquent pas dans l'année suivant leur sortie d'école (Guérin et al., 2015) (*Figure 5*).

Selon l'étude réalisée par la Semaine Vétérinaire en 2018, un découragement certain se fait sentir chez les vétérinaires praticiens dont 89,1% déclarent avoir des difficultés à recruter des salariés vétérinaires, la principale difficulté rencontrée étant le manque de réponse de candidats. 22,8% des vétérinaires se disent « plutôt pessimistes » quant à l'activité vétérinaire au cours de l'année 2018 (Barde, 2018).

Une inadéquation existe entre l'offre et la demande au niveau des ressources humaines vétérinaires (Chevalier, 2018). A l'origine de cette inadéquation, le conflit générationnel est particulièrement décrit. En effet, une des causes possibles à cette mutation dans le recrutement vétérinaire est un changement de vision de la part de la nouvelle génération de diplômés : elle aurait tendance à privilégier un ratio vie privée sur vie professionnelle élevé, et ses priorités de vie ont évolué (Beraud, 2017). Les principales raisons évoquées par les jeunes diplômés sont un souhait de vouloir profiter de leur jeunesse pour explorer d'autres horizons (voyage ou expatriation), une possibilité de bénéficier d'aides sociales acquises de nos jours, et enfin une déception ou une inquiétude de la pratique libérale. L'association Vétos-entraide s'est mise à l'écoute des vétérinaires de toutes générations et explique que les jeunes vétérinaires ont pour la plupart peur de ne pas être à la hauteur des exigences des vétérinaires mais aussi des clients de par leur expérience limitée (Zilber, 2015).

Ceci est mal vu par de nombreux vétérinaires qui estiment que les nouveaux diplômés sont trop exigeants : un salaire élevé malgré un manque d'expérience certain, et des conditions de travail facilitées par un temps de travail effectif moindre et des gardes réduites au minimum. En résulte un clivage entre les candidats et les recruteurs car ces derniers ont à leur époque, accepté toutes ces conditions sans négocier (Barde, 2012).

Cela implique des changements profonds dans les méthodes de recrutement et une adaptation de l'offre à la demande du candidat (salaire, temps de travail et gardes notamment). Des recommandations sur les différentes étapes du recrutement vétérinaire inspirées par la méthode de recrutement spécialisée (Villarroya, 2012) ont été émises dans une thèse d'exercice vétérinaire et portent notamment sur l'importance de la préparation du recrutement et l'établissement d'une fiche de poste détaillée afin de mieux cibler le profil du candidat recherché (Chevalier, 2018).

D'autre part, la féminisation croissante de la profession apparaît comme un cofacteur de la difficulté de recrutement. En effet, comme montré précédemment, une minorité des femmes vétérinaires exercent en rurale et la constante augmentation du nombre de femmes dans la profession ne fait que souligner ce déficit en vétérinaires ruraux.

C/ Solutions envisagées par le Ministère de l'Agriculture

Le Ministère procède à une hausse progressive du *numerus clausus* depuis quelques années. Les derniers objectifs exprimés sont une augmentation de 500 étudiants vétérinaires par école d'ici 2024, à ajouter aux 400 étudiants supplémentaires imposés par le quinquennat précédent. Le *numerus clausus* a en effet augmenté de 25% depuis 2013 et de 176% depuis 2005 (Halfon, 2018b). La suppression de ce quota de vétérinaires a même souvent été évoquée, notamment dans un rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF) en 2014.

De cette hausse résultera une augmentation du nombre de vétérinaires sur le marché du travail et cela pourrait ainsi résoudre cette problématique de pénurie à l'embauche.

Cependant, pour Michel Baussier, président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires en 2014, la hausse du *numerus clausus*, voire sa suppression, ne représente pas une solution. En effet, le *numerus clausus* a deux objectifs principaux : le premier est de limiter l'accès aux écoles à un nombre de personnes cohérent avec le budget de l'Etat alloué à la formation de ces étudiants vétérinaires. Le deuxième est de limiter l'accès à la formation aux personnes aptes intellectuellement de recevoir cette formation et d'assumer la pleine responsabilité du métier de vétérinaire (Neveux, Baussier, 2014). De plus, le budget accordé aux Ecoles Vétérinaires françaises est stable depuis une dizaine d'années et il en est de même pour le nombre d'enseignants chercheurs. Cela est en opposition nette avec l'augmentation majeure du nombre d'étudiants et peut faire craindre une diminution de la qualité d'enseignement (Halfon, 2018b).

Une seconde mesure est la mise en place des stages tutorés depuis 2013 dans le but de relancer l'attractivité du secteur rural pour les jeunes diplômés.

D/ Les difficultés de recrutement sont-elles spécifiques à la France ? Exemples du Royaume-Uni et de la Belgique

L'Union européenne compte environ 309 000 vétérinaires, dont 58% de femmes. Cette population féminine est en augmentation et est en moyenne plus jeune que la population actuelle, ce qui démontre un processus de féminisation semblable à celui en France. La profession est constituée de 58% de praticiens vétérinaires, dont 2/3 dans le secteur « animaux de compagnie ». La tendance n'est pas au franc optimisme car quatre vétérinaires sur dix affirment qu'ils ne choisiraient pas à nouveau la profession si c'était à refaire et 32% envisagent de quitter la profession dans les cinq années à venir (FVE General Assembly, 2019).

Au Royaume-Uni, la profession rencontre le même phénomène de féminisation avec 80% de femmes dans les universités. Le schéma rencontré concernant les secteurs d'activités du vétérinaire praticien est le même qu'en France : les activités canine et nouveaux animaux de compagnie sont en constante augmentation tandis qu'une baisse de l'activité rurale et mixte est constatée. De plus, le nombre de vétérinaires travaillant à temps partiel augmente dans la profession et concerne 73% de femmes (Institute for Employment Studies, 2014). Comme en France, de lourds problèmes de recrutement sont apparus ces dernières années. Une enquête réalisée par l'Association Britannique des Vétérinaires (British Veterinary Association, BVA) en 2015 révèle que 2/3 des structures vétérinaires cherchant à recruter un vétérinaire ont mis plus de trois mois à trouver preneur, 10% d'entre eux ont mis plus de 6 mois et 7% ont abandonné leurs recherches. Les causes soulevées par l'enquête sont surtout de nouvelles exigences des candidats comme un faible nombre de gardes et une balance entre vie professionnelle et vie privée en faveur de la vie privée (British Veterinary Association, 2015). Une récente étude s'est intéressée aux principales qualités recherchées par les employeurs en se basant sur l'analyse d'offres d'emploi publiées au Royaume-Uni. Il en ressort que la principale qualité recherchée chez le candidat est l'enthousiasme, sans réussir à déterminer si cette qualité est simplement appréciée par les recruteurs ou bien manquante chez les candidats (Perrin, 2019). De la même manière qu'en France, les problèmes de recrutement sont étroitement associés à un déficit de vétérinaires. Selon l'Association Britannique des Vétérinaires, il manquerait actuellement 11% d'effectif vétérinaire dans le pays. Les besoins en vétérinaires du pays sont amenés à croître avec la sortie de l'Union Européenne (sécurité des aliments, douanes). Or, environ la moitié des vétérinaires s'inscrivant au BVA chaque année vient du reste de l'Union Européenne (British Veterinary Association, 2017). C'est pour cela que la profession vétérinaire a insisté pour être inscrite sur la « *shortage occupation list* », ce qui signifie que les restrictions en matière de recrutement de vétérinaires venant de l'UE

sont diminuées, donc l'immigration facilitée pour la profession vétérinaire (Veterinary Practice, 2019).

La profession vétérinaire belge est, quant à elle, confrontée à une surpopulation d'étudiants ainsi qu'à une surpopulation de vétérinaires sur le marché du travail. Concernant ce premier point, les universités Belges ont mis en place en 2016 un concours en fin de première année de formation pour que « les infrastructures prévues et le personnel encadrant en master (soient) en adéquation avec le nombre d'étudiants » afin de garantir un excellent niveau de formation (Liège Université Médecine Vétérinaire, 2018).

D'autre part, il existe en Belgique trois communautés distinctes : la communauté flamande parlant le néerlandais, la communauté francophone et la communauté germanophone. C'est pourquoi il existe deux Conseils Vétérinaires Régionaux : le Conseil Régional Néerlandophone (Nederlandstalige Gewestelijke Raad van de Orde der Dierenartsen, NGROD), et le Conseil Régional Francophone (Conseil Régional d'expression Française Ordre des Médecins Vétérinaires, CRFOMV). Les vétérinaires souhaitant exercer en Belgique ont obligation de s'inscrire à l'un des deux Conseils Régionaux mais la base de données de ceux-ci n'est pas assez développée pour extraire les informations socio-démographiques de ses membres. Par exemple, la base de données ne contient pas d'informations sur l'exercice du vétérinaire en qualité de praticien ou de non praticien. De même, il est difficile de connaître la répartition des vétérinaires praticiens dans les différents secteurs d'activités.

Le nombre de vétérinaires était estimé à 4 675 en 2017. La grande majorité des vétérinaires belges sont non-salariés et travaillent de façon autonome.

La profession vétérinaire belge est en effet confrontée à un excès de vétérinaires sur le marché entraînant une compétition accrue entre les praticiens et des conflits tarifaires. Tout cela mène à des salaires plus bas voire même des arrêts de carrière prématurés.

Cependant, la profession gagnerait à obtenir des chiffres concrets afin de quantifier les besoins réels de la profession et de préciser la situation actuelle qui se révèle plus complexe qu'il n'y paraît (Joshghani, 2018).

E/ Intérêt de l'étude

La diversité des métiers du vétérinaire est une richesse pour la profession. Cependant, l'état des lieux du métier de vétérinaire praticien révèle une situation loin d'être idéale. Le manque de vétérinaires ruraux a de lourdes conséquences dans le milieu agricole. La question du maillage territorial inquiète de nombreux éleveurs qui doivent faire appel à des cabinets vétérinaires de plus en plus éloignés avec le surcoût que cela engendre. La difficulté de recrutement au sein des cliniques vétérinaires induit un climat de scepticisme dans les équipes et entraîne un certain découragement ainsi qu'une qualité de vie professionnelle souvent dégradée.

Les enjeux sont importants et doivent faire l'objet d'une prise en charge adaptée. Les solutions envisagées jusqu'à présent sont controversées et n'ont pas permis une nette amélioration de la situation.

Deux grands facteurs peuvent expliquer le manque de vétérinaires sur le terrain : le nombre d'entrants est trop faible, et/ou le nombre de sortants est trop important. Une précédente thèse vétérinaire a analysé les sorties volontaires du Tableau de l'Ordre des vétérinaires âgés de moins de 40 ans. Cette étude s'intéresse à son tour à l'autre grand facteur.

Des enquêtes « insertion », réalisées une année après la sortie de l'école de chaque promotion, et des enquêtes « trajectoire », réalisées trois ans après la sortie des 4 ENV, ont été mises en place par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture. Elles ont pour but d'étudier les débuts de parcours professionnels des nouveaux diplômés et de favoriser le lien entre ces derniers et leur école de formation.

Cette étude vient compléter les objectifs de ces enquêtes insertion et trajectoire en ciblant spécifiquement les personnes non inscrites au Tableau de l'Ordre français et ainsi, pour certains d'entre eux, les non praticiens vétérinaires. L'objet de cette enquête est de déterminer les motivations de ces vétérinaires ayant choisi une autre voie d'exercice. Quand s'est construit ce projet ? Était-ce un choix à part entière ou bien une alternative au métier de praticien vétérinaire ? Si oui, pour quelles raisons ? Une meilleure connaissance des freins à l'exercice vétérinaire permettrait de déterminer les points critiques et d'y apporter des solutions adaptées. De plus, une meilleure connaissance des secteurs d'activité du vétérinaire et des évolutions de carrière permettrait aux ENV de mieux préparer et accompagner les étudiants dans leurs choix de carrière.

IV. Enquête auprès des diplômés entre 2008 et 2016 ne s'inscrivant pas au Tableau de l'Ordre

A/ Elaboration de l'enquête

1. Caractérisation de la population cible vétérinaire

La population concernée par l'étude se compose des vétérinaires ayant obtenu leur DEFV entre 2008 et 2016 dans les quatre écoles nationales vétérinaires (ENVA, VetAgro Sup Lyon, Oniris et ENVT), ne s'étant pas inscrits au tableau de l'Ordre National vétérinaire entre les années N+1 à N+3 suivant l'obtention du DEFV.

La date d'obtention du DEFV a été retenue comme date diplômante car elle est mieux renseignée dans la base ordinale que la date de soutenance de la thèse vétérinaire, pour la période considérée.

L'obtention du DEFV se fait en fin de 4^{ème} année d'études vétérinaires. S'en suivent l'approfondissement clinique durant la cinquième année puis le passage de la thèse d'exercice vétérinaire. Or, il est obligatoire d'avoir soutenu la thèse d'exercice vétérinaire et ainsi d'être titulaire du titre de Docteur Vétérinaire pour s'inscrire au Tableau de l'Ordre. C'est pour cela que la fenêtre choisie débute à N+1 après l'obtention du DEFV (*Figure 7*).

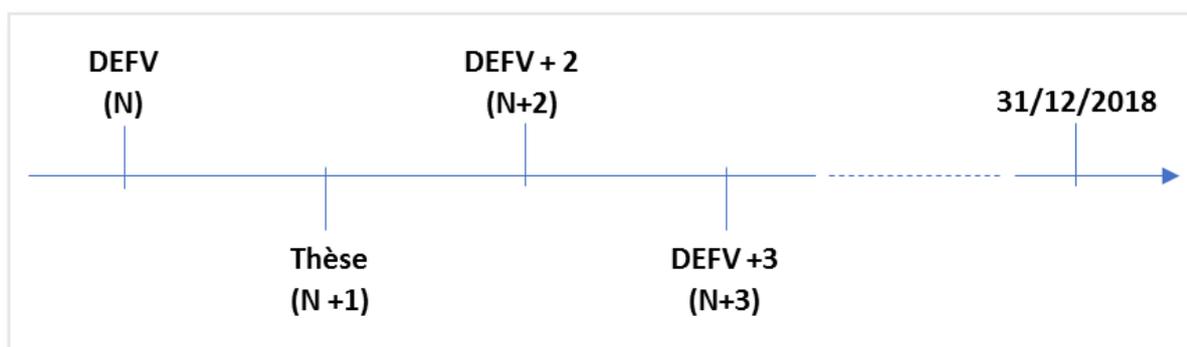


Figure 7: Frise chronologique du DEFV au 31/12/2018.

2. Recensement de la population cible

Nous avons demandé à l'Ordre de nous communiquer la liste de tous les inscrits au 31/12/2018. A partir des champs « date d'obtention du DEFV » et « date de 1^{ère} inscription au tableau de l'Ordre », nous avons établi la liste de ceux qui étaient inscrits à DEFV+2 et à DEFV+3. Cette liste a été comparée à la liste des étudiants ayant obtenu leur DEFV entre 2008 et 2016 communiquée par les services de la scolarité des 4 ENV. Par différence, on obtient les diplômés non-inscrits à DEFV +2 et DEFV +3 (*Figure 8*).

3 743 DEFV ont été obtenus entre 2008 et 2016 :

- 980 vétérinaires issus de l'ENVA
- 922 vétérinaires issus de l'ENVT
- 896 vétérinaires issus de Oniris Nantes
- 945 vétérinaires issus de VetAgroSup Lyon

Sur les 3 743 diplômés DEFV entre 2008 et 2016 (pour les 4 ENV françaises), 414 sont non-inscrits à DEFV+3. Cependant, 105 d'entre eux sont actuellement praticiens : on en déduit qu'ils se sont inscrits après DEFV+3 (soit environ 2,5 ans après l'obtention de leur thèse).

La population cible de notre étude est donc composée de 309 vétérinaires non-inscrits au Tableau de l'Ordre français se répartissant de la sorte parmi les quatre écoles vétérinaires françaises :

- 109 vétérinaires issus de l'ENVA
- 106 vétérinaires issus de l'ENVT
- 29 vétérinaires issus de Oniris Nantes
- 65 vétérinaires issus de VetagroSup Lyon

Une particularité est à noter pour Oniris Nantes : l'extraction réalisée ne concerne que les années de 2010 à 2015. L'extraction des trois autres écoles concerne les années 2008 à 2016. Cela peut expliquer en partie le nombre plus faible de vétérinaires concernés par l'étude issus de l'école Oniris Nantes.

D'autre part, le cursus vétérinaire a évolué de quatre à cinq années d'étude en 2009. Pour cette raison, les étudiants en cours de formation lors de cette réforme ont obtenu leur DEFV en 2008 ou en 2010, c'est pourquoi la population ne comporte pas de données pour l'année 2009.

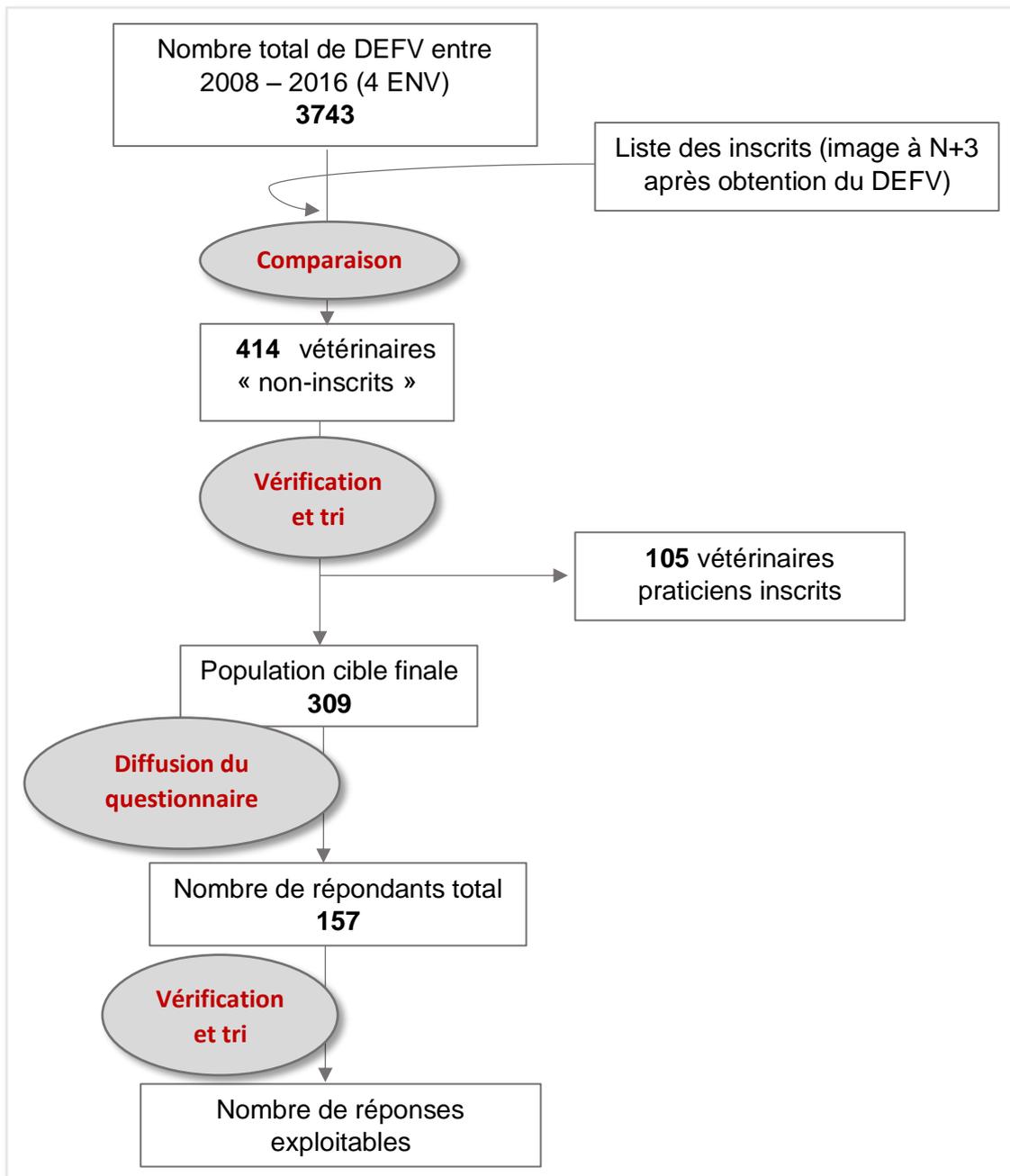


Figure 8 : Schéma synthétique des différentes étapes de l'étude.

Parmi la population cible de personnes non-inscrites, on peut distinguer deux sous-populations. La première correspond aux vétérinaires non-inscrits au Tableau de l'Ordre dont l'activité est connue (grâce à l'annuaire Roy, à la consultation du réseau LinkedIn, à la communication de la liste des Inspecteurs de Santé Publique Vétérinaire...). Celle-ci est majoritaire. La deuxième sous-population correspond à un plus faible nombre d'individus dont nous ne connaissons pas l'activité et qui sont pour ainsi dire « perdus de vue ». Ces derniers sont au nombre d'environ 35.

Nous aurions pu intégrer les activités recensées parmi la première sous-population afin d'obtenir des informations complémentaires sur les non-répondants. Cependant le questionnaire étant anonyme, il nous aurait été impossible de déterminer si certaines des personnes repérées n'avaient pas déjà répondu à l'enquête (Figure 9). Nous avons donc fait le choix de nous limiter à l'analyse des réponses à l'enquête en ligne.

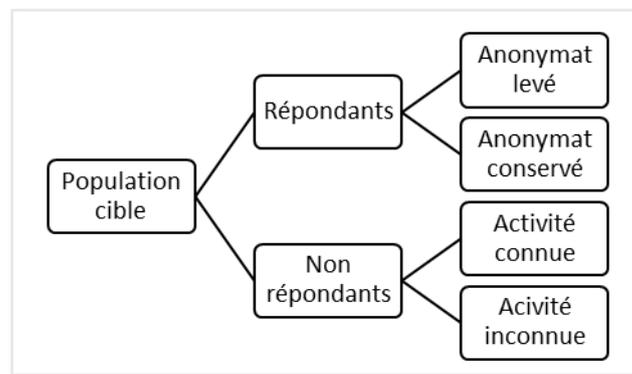


Figure 9 : Répartition de la population cible.

3. Logiciel utilisé pour l'enquête

La mise en place du questionnaire et les analyses des données pour l'enquête ont été réalisées avec le logiciel Sphinx IQ2. Il s'agit d'un logiciel d'enquête et d'analyse de données permettant de diffuser une étude sur internet.

4. Contenu de l'enquête

Un questionnaire anonyme a été réalisé et se composait de six grandes parties (Annexe 1) :

- Coursus : année d'obtention du DEFV, voie d'entrée en ENV, lieu d'études, approfondissement choisi en 5^{ème} année d'études ;
- Inscription au Tableau de l'Ordre : cette partie permet de confirmer l'appartenance de la personne répondant au questionnaire à la population cible de l'étude ;
- Activités réalisées de l'année N (obtention du DEFV) à l'année N+7 ;

- Motivations : cette partie permet de cibler les raisons de la non inscription au Tableau de l'Ordre, du choix de ne pas être praticien vétérinaire si tel est le cas et d'identifier un élément marquant pouvant expliquer ce choix ;
- Bilan : cette partie permet de savoir si la personne envisage de s'inscrire au Tableau de l'Ordre dans un futur proche et s'il existe des regrets par rapport au parcours choisi ;
- Contact : cette partie donne la possibilité à la personne de lever son anonymat afin d'être recontactée dans le cadre de cette thèse et/ou de nous aider à contacter des personnes dans la même situation.

5. Diffusion de l'enquête

L'enquête a été diffusée du 04 février au 15 septembre 2019 par courriel.

Les adresses électroniques ont été obtenues par plusieurs biais. Concernant l'ENVT, nous avons accès aux enquêtes internes « insertion » et « trajectoire » dans lesquelles les étudiants sortants renseignaient les détails de leur parcours professionnel, leurs coordonnées et donnaient ou non leur accord pour être recontactés. Concernant les autres écoles, la population cible a été contactée via divers réseaux sociaux (obtention d'informations sur l'Annuaire Roy, diffusion de messages sur des groupes d'étudiants vétérinaires sur Facebook, contact individuel sur LinkedIn ou via des relais enseignants dans chaque ENV).

De manière générale, nous avons essayé de contacter un maximum de personnes en demandant aux répondants de relayer l'enquête auprès de leurs connaissances.

B/ Analyse des réponses au questionnaire

1. Tri préliminaire des données

L'enquête a été arrêtée avec un nombre total de réponses s'élevant à 157. Cependant, certaines réponses ne sont pas valides :

- un questionnaire a été validé sans aucune réponse enregistrée ;
- neuf répondants ont été considérés comme hors du cadre de l'étude car leurs dates d'obtention du DEFV ne sont pas comprises dans l'intervalle 2008 à 2016.

Le nombre total de réponses valables est donc de 147 soit un taux de réponse de 47,6% (*Figure 8*).

De nombreuses erreurs ont été remarquées lors de la première lecture des réponses quant à l'année d'obtention du DEFV. Ainsi, ces erreurs ont été corrigées afin de caractériser de façon plus juste les répondants.

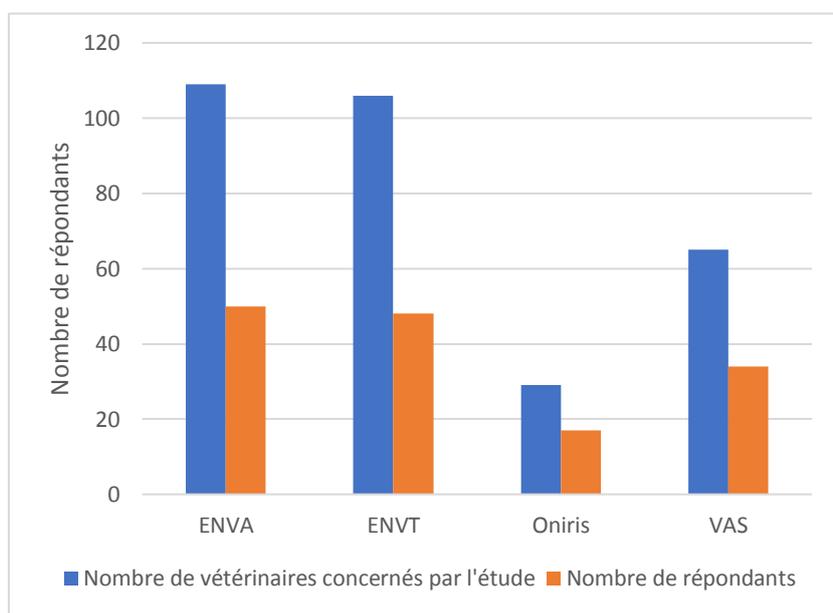
2. Caractérisation de la population des répondants

· Proportion hommes / femmes

La population des répondants au questionnaire est composée de 29,7% d'hommes contre 70,3% de femmes soit un pourcentage de femmes moins élevé que la moyenne dans la population initiale des 3 743 DEFV (74,5%).

· ENV d'origine

La répartition des répondants selon leur école d'origine est semblable à la répartition des vétérinaires concernés par l'étude selon leur école d'origine (*Graphique 4*). Le pourcentage de réponse avoisine les 50% pour chaque école.



Graphique 4 : Nombre de répondants par ENV d'origine en comparaison avec le nombre de vétérinaires concernés par l'étude.

· Voie d'accès à l'ENV

Une large majorité des répondants (88,6%) est issue de la voie A du concours d'entrée aux ENV, c'est-à-dire par le système classe préparatoire BCPST. Les concours B et C sont représentés de façon quasiment équivalente avec respectivement 5,4% et 4,7% de répondants. Enfin, le concours D est représenté de façon très minoritaire avec 1,3% des répondants.

La voie du concours A est ici sur-représentée par rapport à la proportion d'étudiants issus de cette voie en école qui est d'environ 80%. Le concours C est sous-représenté avec une proportion d'étudiants en école issus de ce concours d'environ 10% sur la période considérée.

· *Année d'obtention du DEFV*

Cette question a fait l'objet de quelques erreurs parmi les répondants et nombreux sont ceux qui n'y ont pas répondu. Pour les répondants ayant renseigné leur contact, il a été possible de remplir ce paramètre *a posteriori*. Cependant, il a été impossible de le compléter pour les 10,1% de répondants qui ont choisi de garder l'anonymat.

La répartition des réponses apporte peu d'informations, cette question ayant surtout pour but de pouvoir constituer des sous-populations. Cependant, il est intéressant de constater à quel point le DEFV est encore mal connu des diplômés vétérinaires.

· *Approfondissement réalisé en 5^{ème} année*

L'approfondissement est le domaine choisi par l'étudiant pour sa cinquième année d'études. Il s'organise généralement sur un semestre, l'autre semestre étant consacré à la réalisation de la thèse d'exercice. Deux grands types d'approfondissement se distinguent :

- Approfondissement « clinique » : filière animaux de compagnie, animaux de production, équine, mixtes, tutorat ;
- Approfondissement « non-clinique » : recherche, industrie, Inspecteur de Santé Publique Vétérinaire (ISPV), autre.

Les réponses obtenues dans la catégorie « autre » peuvent être regroupées dans ces catégories :

- Economie, management et business ;
- Epidémiologie ;
- Marketing ;
- Santé Publique et environnement ;
- Qualité (agroalimentaire) ;
- Ingénieur des Ponts des Eaux et des Forêts.

Concernant les domaines d'approfondissement « non-cliniques », 27,2% des répondants ont réalisé une 5^{ème} année en recherche, 15,6% se classent dans la catégorie « autre » et 13,6% des répondants ont réalisé des études d'ISPV. Enfin, une part plus minoritaire a réalisé une 5^{ème} année d'études dans le secteur de l'industrie (3,4%).

Parmi les approfondissements « cliniques », le secteur « animaux de compagnie » était le plus choisi parmi les répondants avec 25,2%. Les filières « animaux de production » et « équine » sont moins représentées avec respectivement 6,8% et 4,8% des répondants. Enfin, les filières

mixtes (qui ne concernent que 2 ENV sur la période) sont minoritaires avec 3,4% des répondants (toutes filières mixtes cumulées) (Figure 10).

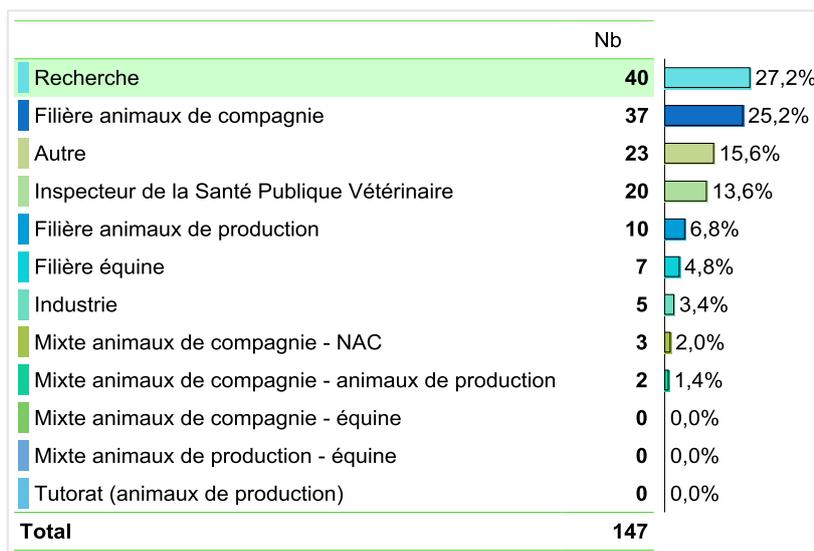


Figure 10 : Approfondissement suivi en cinquième année d'ENV par les répondants de l'étude.

· Inscription au Tableau de l'Ordre

Quinze vétérinaires déclarent s'être inscrits au Tableau de l'Ordre depuis leur sortie d'école. Parmi eux, sept profils se distinguent par le fait d'y être toujours inscrits :

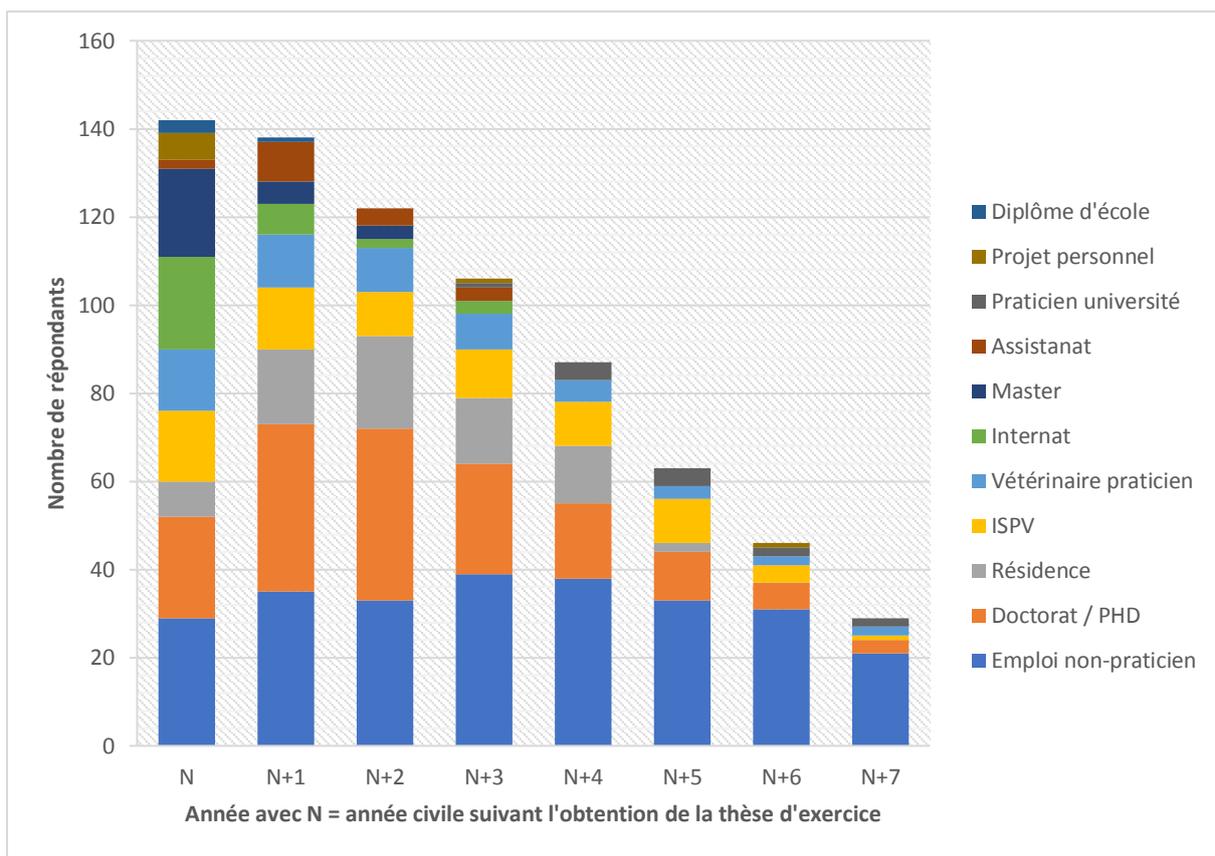
- trois personnes sont praticiennes depuis 2019 ;
- quatre personnes sont inscrites pour leur exercice en laboratoire pharmaceutique.

Parmi les personnes actuellement non-inscrites, seule une d'entre elles a effectivement été praticien lors de la période d'inscription.

3. Etude des profils d'activités de la population globale des répondants

· Analyse des activités réalisées par année

Le graphique 5 et le tableau 2 représentent le nombre de répondants engagés dans chaque activité par année (de N, année civile suivant l'obtention de la thèse, à N+7). Le nombre de répondants ayant obtenu leur DEFV de 2008 est inférieur au nombre de répondants l'ayant obtenu en 2016.



Graphique 5 : Répartition des répondants par activité par année.

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7
<i>Assistanat</i>	2	9	4	3	0	0	0	0
<i>Diplôme d'école</i>	3	1	0	0	0	0	0	0
<i>Doctorat / PHD</i>	23	38	39	25	17	11	6	3
<i>Emploi non-praticien</i>	29	35	33	39	38	33	31	21
<i>Internat</i>	21	7	2	3	0	0	0	0
<i>ISPV</i>	16	14	10	11	10	10	4	1
<i>Master</i>	20	5	3	0	0	0	0	0
<i>Praticien université</i>	0	0	0	1	4	4	2	2
<i>Projet personnel</i>	6	0	0	1	0	0	1	0
<i>Résidence</i>	8	17	21	15	13	2	0	0
<i>Résidence + PHD</i>	0	1	1	1	0	0	0	0
<i>Vétérinaire praticien</i>	14	12	10	8	5	3	2	2
TOTAL	142	139	123	107	87	63	46	29

Tableau 1 : Evolution du nombre de répondants par activité et par année.

On constate que l'activité « emploi non-praticien » est relativement stable au fil des années malgré la diminution du nombre total de répondants concernés, donc la proportion de personnes engagées dans cette activité augmente avec le temps (72,4% en année N+7 contre 36,4% en année N+3).

Concernant les poursuites d'études, le doctorat est la seconde activité la plus importante en nombre de répondants dès l'année N et diminue assez progressivement à partir de l'année N+3. Le nombre de répondants engagés dans un résidanat augmente à partir de l'année N+1 et reste stable jusqu'à l'année N+5. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il est bien souvent nécessaire d'avoir réalisé *a minima* un internat pour obtenir un poste de résidence, d'où le délai d'un an après l'obtention de la thèse pour noter l'augmentation du nombre de résidents. L'activité « internat » concerne 14,8% des répondants l'année N puis chute à 5% l'année suivante. Cette diminution est cohérente car l'internat est une activité classiquement réalisée en enchaînement direct avec le cursus de cinq années d'études, donc pendant l'année N. La proportion d'étudiants engagés dans un master est également importante pour l'année N puis diminue considérablement. L'activité « assistanat » observe un pic de nombre de répondants l'année N+1 car c'est une activité souvent réalisée à la suite d'un internat, qui permet d'approfondir un domaine en particulier. Enfin, l'activité « diplôme d'école » est représentée lors de l'année N puis est minime, pour les mêmes raisons que l'internat.

La proportion d'ISPV reste stable au fil des années, tandis que la proportion de vétérinaires praticiens décroît lentement (quasiment 10% de répondants concernés à l'année N contre seulement 4,3% à l'année N+6).

L'activité « praticien en université » fait son apparition à partir de l'année N+3 et reste ensuite stable.

Enfin, l'activité « projet personnel » regroupe les personnes ayant réalisé un congé maternité, un voyage, un service civique ou encore la préparation d'examens d'équivalence de diplôme. Elle est très minoritaire.

· *Analyse des trajectoires empruntées*

Nous avons aussi étudié les activités des répondants en les regroupant par grandes catégories afin de mieux représenter les trajectoires empruntées (*Figure 11*).

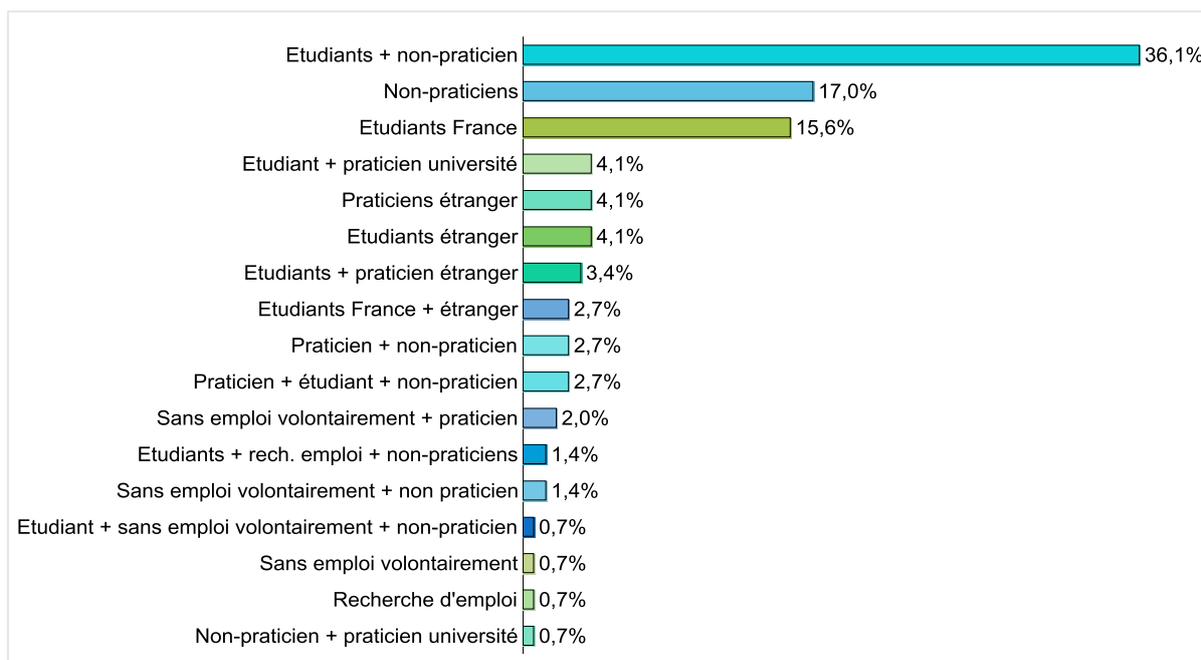


Figure 11 : Répartition des répondants parmi les différents groupes d'activités. Représentation des trajectoires empruntées.

La majorité des répondants (36,1%) a réalisé une poursuite d'étude conduisant à un emploi non-praticien. 17% des répondants ont occupé un emploi non-praticien directement après la sortie d'école et sont restés dans le même secteur d'activité depuis. Une part non négligeable de la population interrogée (22,4%) a réalisé uniquement une poursuite d'études, en France ou à l'étranger, depuis la sortie d'ENV. Cette poursuite d'études dure en moyenne 3,5 ans, et est principalement composée de résidanats (41,9%) et de doctorats (42,4%). 4,1% des répondants ont réalisé une poursuite d'études conduisant à un métier de vétérinaire praticien à l'étranger et 4,1% ont embrassé une carrière de vétérinaire praticien à l'étranger dès leur sortie d'école.

Deux trajectoires minoritaires sont à noter : 4,1% des répondants (soit six personnes), ont exercé dans leur carrière à la fois un emploi non-praticien et praticien. La transition s'est faite soit directement, soit avec un passage par des études supplémentaires. Parmi ces six personnes, une d'entre elles a débuté avec un emploi non-praticien puis a changé pour un emploi de praticien, les autres ont débuté par un emploi de praticien vétérinaire puis ont changé pour un emploi non-praticien. Deux de ces trois dernières personnes expliquent avoir été « dégoûtées » de la pratique par des mauvaises expériences lors de leurs premiers emplois.

Enfin, 4,1% des répondants ont choisi une carrière de praticien en milieu universitaire après un emploi non-praticien ou après une poursuite d'études.

· Lien avec la profession vétérinaire

Le but est de déterminer si les répondants ne réalisant pas une carrière de praticien vétérinaire gardent tout de même un lien avec le milieu vétérinaire ou s'en éloignent totalement. Dans le premier cas, le bilan serait plutôt positif car la profession vétérinaire est composée d'une multitude de domaines, cliniques et non-cliniques, qui interagissent et qui s'apportent des connaissances mutuellement.

En considérant la dernière activité réalisée pour chaque répondant appartenant à la sous-population de non-praticiens (c'est-à-dire toutes les catégories ci-dessus comprenant le terme « non-praticiens »), le pourcentage d'activités en lien avec la profession vétérinaire s'élève à 77,2% (Figure 12). Ceci est un facteur positif pour la profession vétérinaire.

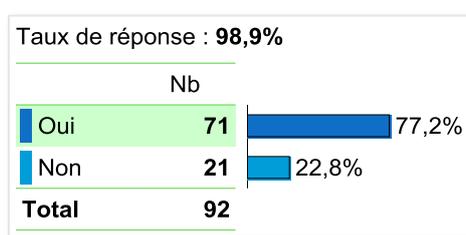


Figure 12 : Réponse à la question « Cette activité était-elle en lien avec le domaine vétérinaire ? » parmi la sous-population de non-praticiens.

4. Analyse des motivations à l'origine du choix de carrière

Une première question a été posée sur les motivations étant à l'origine du choix de carrière, formulée comme suit : « Quelles raisons ont motivé votre choix de ne pas vous inscrire au Tableau de l'Ordre ? ». La formulation de la question a poussé les répondants à justifier leur non-inscription par le fait qu'ils n'y étaient pas obligés en raison de leur activité professionnelle. Ainsi, l'analyse des réponses à cette question revient à analyser les activités des répondants.

Une deuxième question concernait les motivations des répondants et était formulée ainsi : « Y a-t-il eu un/des élément(s) marquant(s) à l'origine de votre choix de ne pas exercer en tant que praticien vétérinaire ? ». Une sélection de réponses à cette question est présentée en annexe 2. Pour l'analyse, les différentes réponses formulées par les personnes interrogées ont été étudiées et regroupées dans des catégories différentes. Une réponse peut être classée dans deux catégories à la fois (Figure 13).

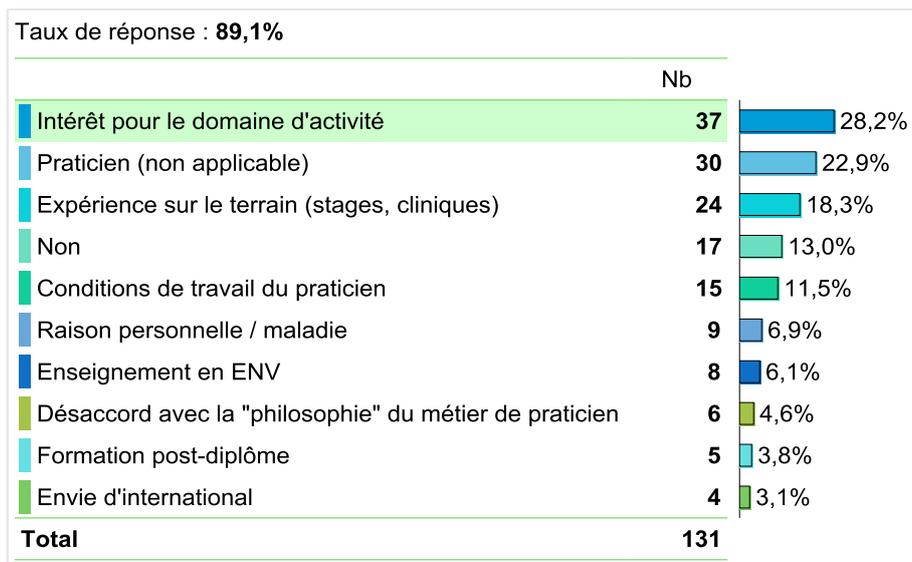


Figure 13 : Réponse à la question « Y a-t-il eu un/des élément(s) marquants à l'origine de votre choix de ne pas exercer en tant que praticien vétérinaire ? » par tous les répondants de l'étude.

22,9% des répondants, soit 30 personnes, appartiennent à la catégorie des praticiens. Ont été regroupés dans cette catégorie les répondants étant vétérinaires praticiens mais aussi les répondants effectuant un résidanat clinique ou un assistantat en milieu universitaire, ou encore les vétérinaires praticiens en milieu universitaire. Ces répondants ont été exclus de l'analyse qui suit (Figure 14). Cependant, 4 praticiens (à l'étranger notamment) ont évoqué des raisons les classant dans d'autres catégories que « praticien (non applicable) » et sont donc pris en compte dans l'analyse suivante.

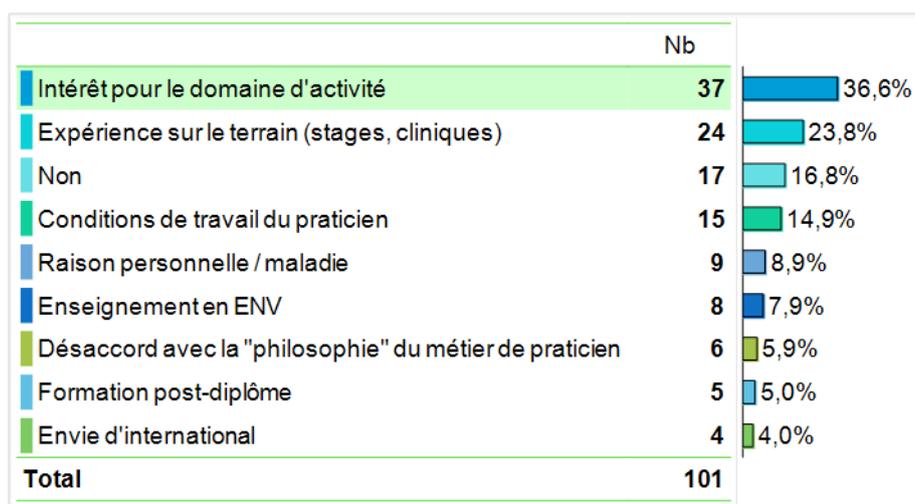


Figure 14 : Réponse à la question « Y a-t-il eu un/des élément(s) marquants à l'origine de votre choix de ne pas exercer en tant que praticien vétérinaire ? » en excluant les praticiens de l'analyse.

36,6% des répondants ont fait leur choix en raison d'un intérêt pour le domaine d'activité. Le stage dans le secteur de la recherche au cours des études semble avoir joué un rôle important dans l'orientation des vétérinaires ayant choisi de s'orienter dans ce domaine. 23,8% des répondants ont fait leur choix après leur expérience en clinique, au cours des stages principalement. Il est important de préciser que cette catégorie comprend à la fois les répondants témoignant d'un manque d'intérêt pour la pratique, ressenti en stage ou en clinique, et les répondants ayant eu de mauvaises expériences sur le terrain. 7,9% des répondants remettent plutôt en question l'enseignement clinique en ENV tel qu'il est dispensé. Les conditions de travail du vétérinaire praticien sont pointées du doigt dans 14,9% des cas. Les raisons invoquées sont les trop faibles possibilités d'évolution de carrière et la routine du métier de praticien, la charge mentale liée à la gestion de clientèle et d'entreprise, les horaires importants entraînant un équilibre vie professionnelle/vie privée précaire, un salaire peu attrayant et enfin l'impossibilité de mobilité géographique. En effet, l'envie d'international concerne 4% des répondants. 5,9% des répondants mettent en avant leur désaccord avec la « philosophie » du métier de vétérinaire praticien : cela correspond notamment à un intérêt portant sur des problématiques de santé publique plutôt que sur des problématiques individuelles, et à la part « commerciale » importante qui existe dans le métier de praticien. 5% des répondants justifient leur parcours par un choix de formation non disponible en France, mieux reconnu ailleurs, ou tout simplement une opportunité de formation qui s'est présentée à eux.

Enfin, 16,8% des répondants affirment qu'aucun élément particulier n'est à l'origine de leur choix et 10,9% n'ont pas répondu à cette question.

5. Analyse de la satisfaction des répondants concernant leurs choix de parcours

Une première question fermée était posée dans le questionnaire concernant la satisfaction des répondants à propos de leur choix de parcours et se formulait ainsi : « Vous est-il déjà arrivé de regretter votre choix de ne pas être praticien ? ». Cinq réponses étaient proposées, de « Pas du tout » à « Tout à fait ». Pour l'analyse des réponses à cette question, les 34 répondants praticiens ont été exclus. La figure 15 présente les résultats.

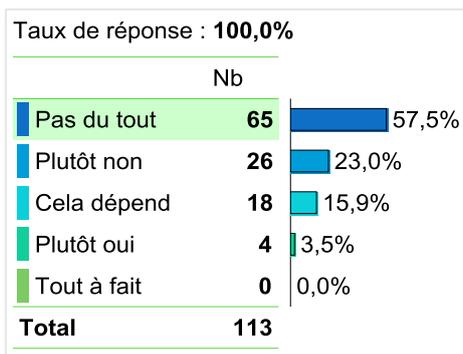


Figure 15 : Réponse à la question « Vous est-il déjà arrivé de regretter votre choix de ne pas être praticien ? » par les répondants hors-praticiens.

57,5% des répondants ont déclaré ne pas tout regretter leur choix de parcours. 23% ont répondu « Plutôt non » à cette question. 18 personnes soit 15,9% des répondants à cette question ont affirmé « Cela dépend » et 3,5% « Plutôt oui ».

Une seconde question fermée portait sur la satisfaction des répondants concernant leur parcours et était formulée comme suit : « Si c'était à refaire, prendriez-vous les mêmes décisions ? » (Figure 16).

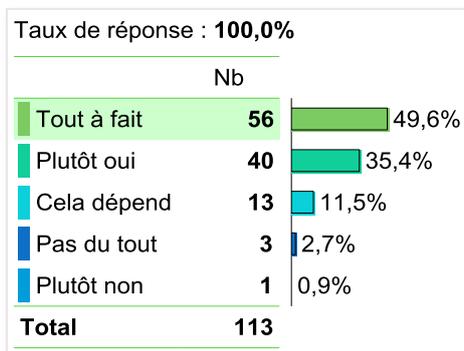


Figure 16 : Réponse à la question « Si c'était à refaire, prendriez-vous les mêmes décisions ? » par les répondants hors-praticiens.

Les réponses à cette question se décomposent de la sorte : une majorité de répondants (49,6%) affirment qu'ils reprendraient les mêmes décisions sans hésiter (« Tout à fait »), puis 35,4% des répondants sont plus modérés et ont répondu « Plutôt oui » à cette question. 11,5% des répondants semblent partagés et ont répondu « Cela dépend ». Enfin, une minorité de répondants ont répondu « Pas du tout » (2,7%) et « Plutôt non » (0,9%).

En somme, la population des répondants hors-praticiens apparaît en majorité sûre de ses choix et prête à recommencer s'il le fallait.

La question suivante dans le questionnaire interrogeait les répondants sur leur avenir : « Envisagez-vous de vous inscrire au Tableau de l'Ordre ? » (Figure 17). Une grande majorité (62,5%) de répondants ont affirmé ne pas envisager de s'inscrire au Tableau de l'Ordre suivie par 23,2% de répondants affirmant ne pas savoir. 8,9% des répondants envisagent de s'inscrire au Tableau de l'Ordre à court terme (sous 1 à 2 ans), 3,6% envisagent de s'y inscrire à long terme (plus de 5 ans) et seulement 1,8% à moyen terme (3 à 5 ans).

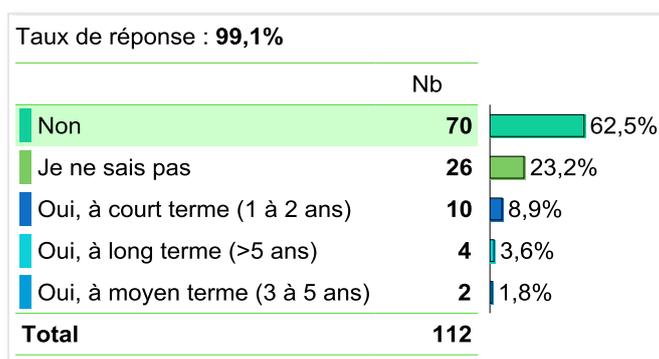


Figure 17 : Réponse à la question « Envisagez-vous de vous inscrire au Tableau de l'Ordre ? » par les répondants hors-praticiens.

Nous nous intéresserons maintenant plus en détail aux personnes ayant répondu à la question « Vous est-il déjà arrivé de regretter votre choix de ne pas être praticien ? » par les propositions « cela dépend », « plutôt oui » et « tout à fait ». Nous avons croisé ces réponses et celles de la question « Si c'était à refaire, prendriez-vous les mêmes décisions ? » afin de s'assurer de la cohérence des réponses et éventuellement de mettre en lumière certains profils (Tableau 2).

Regrets/Recommencer

	Pas du tout	Plutôt non	Cela dépend	Plutôt oui	Tout à fait
Pas du tout	3	0	5	14	50
Plutôt non	0	0	5	13	9
Cela dépend	0	1	3	11	6
Plutôt oui	0	0	2	2	0
Tout à fait	0	0	0	0	1

Tableau 2 : Tableau croisé des réponses aux questions « Vous est-il déjà arrivé de regretter votre choix de ne pas être praticien ? » et « Si c'était à refaire, prendriez-vous les mêmes décisions ? ».

Dans cette sous-population qui aurait plutôt tendance à regretter son choix, nous nous attendons à observer des réponses à tendance négative à cette deuxième question.

La seule personne ayant répondu « tout à fait » aux deux affirmations effectue une résidence en médecine interne et se destine à une carrière de praticien car affirme souhaiter s'inscrire au Tableau de l'Ordre sous 3 à 5 ans. Cette réponse incohérente est donc considérée comme une incompréhension de la question.

Considérons les deux personnes ayant répondu « plutôt oui » à la question portant sur les regrets et « cela dépend » à celle portant sur la décision à refaire. La première personne réalise un doctorat et l'élément marquant l'ayant poussé à ne pas choisir une carrière de praticien était l'enseignement clinique dispensé en ENV. Enfin, elle affirme ne pas savoir si elle souhaite s'inscrire au Tableau de l'Ordre. La seconde personne a opté pour un emploi non-praticien à l'international mais a tout de même exercé en tant que praticien pendant une année, trois ans après la sortie d'école. Elle affirme ne pas envisager de s'inscrire au Tableau de l'Ordre.

Les deux personnes ayant répondu « plutôt oui » aux deux questions d'intérêt réalisent respectivement un doctorat et un résidanat non-clinique. Une d'entre elles a exprimé un intérêt plus important pour la recherche que pour la clinique. L'autre personne n'a pas évoqué de raison particulière justifiant son choix. Toutes deux affirment ne pas envisager de s'inscrire au Tableau de l'Ordre.

Parmi les six répondants ayant affirmé « cela dépend » à la question portant sur les regrets et « tout à fait » à celle portant sur la décision à refaire, deux sont vétérinaires praticiens à l'étranger (dont un en milieu universitaire) et déclarent ne pas savoir s'ils envisageront de s'inscrire au Tableau de l'Ordre. Deux autres ont choisi des filières universitaires en réalisant un doctorat et affirment ne pas envisager de s'inscrire au Tableau de l'Ordre. Les deux personnes restantes ont choisi des emplois non-praticiens. La première d'entre elles n'évoque pas de raison particulière à son choix et ne sait pas si elle envisage de s'inscrire au Tableau de l'Ordre. La deuxième, quant à elle, a réalisé une réponse très construite expliquant ses motivations pour ne pas exercer en clinique et les raisons pour laquelle elle a opté pour une carrière dans l'industrie. Elle affirme cependant envisager de s'inscrire au Tableau de l'Ordre à court terme, soit d'ici 1 à 2 ans.

Sept des onze personnes ayant répondu « cela dépend » à la question portant sur les regrets et « plutôt oui » à celle portant sur la décision à refaire exercent un emploi non-praticien, deux sont ISPV, une réalise un doctorat et la dernière personne réalise un résidanat. Deux de ces onze répondants ont exercé en tant que vétérinaire praticien la première année après la sortie d'école et expliquent que les raisons de leur choix de ne plus pratiquer sont respectivement une mauvaise expérience sur le terrain et les conditions de travail du praticien. Parmi ces onze

répondants, huit affirment ne pas vouloir s'inscrire au Tableau de l'Ordre ou ne pas savoir et les trois autres personnes désirent s'inscrire respectivement à court terme, moyen terme et long terme.

Parmi les trois personnes ayant répondu « cela dépend » aux deux questions étudiées ici, une est vétérinaire praticien à l'étranger, une est ISPV et envisage de s'inscrire au Tableau de l'Ordre à long terme et la dernière exerce un emploi non-praticien sans lien avec la profession vétérinaire et ne sait pas si elle envisage de s'inscrire au Tableau de l'Ordre.

La personne ayant répondu « cela dépend » à la question portant sur les regrets et « plutôt non » à celle portant sur la décision à refaire a eu du retard dans la réalisation de sa thèse d'exercice pour des raisons personnelles et s'est inscrite au Tableau de l'Ordre en 2019 afin de démarrer une carrière de praticien.

Nous nous intéresserons maintenant aux personnes ayant répondu à la question « Vous est-il déjà arrivé de regretter votre choix de ne pas être praticien ? » par les propositions « Pas du tout » et « plutôt non ». Dans cette sous-population qui ne semble pas regretter son choix, nous nous attendons à observer des réponses à tendance positive à la question « Si c'était à refaire, prendriez-vous les mêmes décisions ? ».

Trois personnes ont répondu ne pas du tout regretter leur choix et à la fois ne pas du tout penser qu'elles prendraient les mêmes décisions si c'était à refaire, ce qui paraît plutôt incohérent. Une de ces personnes a eu du retard dans la réalisation de sa thèse pour des raisons personnelles et s'est inscrite au Tableau de l'Ordre en 2019 afin de démarrer une carrière de praticien. Les deux autres personnes réalisent respectivement un doctorat et un résidanat en lien avec le milieu vétérinaire et affirment ne pas savoir si elles envisagent de s'inscrire au Tableau de l'Ordre ou non.

Cinquante personnes ont répondu ne pas regretter du tout leur choix de ne pas être praticien et qu'ils reprendraient les mêmes décisions si c'était à refaire, ce qui semble cohérent.

Parmi les quatorze personnes ayant répondu « pas du tout » à la question portant sur les regrets et « plutôt oui » à celle portant sur la décision à refaire, dix déclarent ne pas envisager de s'inscrire au Tableau de l'Ordre et sont en majorité ISPV ou exercent un emploi non-praticien. Les quatre autres personnes concernées ici déclarent ne pas savoir si elles envisagent l'inscription au Tableau de l'Ordre. Une d'entre elles évoque tout de même le souhait de pratiquer plus tard.

Cinq personnes ont répondu respectivement « pas du tout » et « cela dépend » aux deux questions d'intérêt ici. Parmi celles-ci, trois exercent un emploi non-praticien et n'envisagent

pas l'inscription au Tableau de l'Ordre. Les deux autres personnes sont respectivement praticien en milieu universitaire et résident et envisagent toutes deux l'inscription à court terme. Neuf répondants ont affirmé ne plutôt pas regretter leur choix de carrière et qu'ils recommenceraient si c'était à refaire (« tout à fait »). Parmi eux, six exercent un emploi non-praticien, deux sont doctorants et un réalise un résidanat clinique et signale qu'il se considère comme praticien. Cinq d'entre eux affirment ne pas envisager de s'inscrire au Tableau de l'Ordre, deux déclarent ne pas savoir et deux envisagent de s'inscrire à long terme.

Treize personnes ont répondu respectivement « plutôt non » et « plutôt oui » aux deux questions étudiées. Sept d'entre elles exercent un emploi non-praticien, deux réalisent un résidanat non-clinique (épidémiologie, anatomie pathologique) et quatre sont ISPV. Une personne ISPV et une personne exerçant un emploi non-praticien déclarent envisager de s'inscrire au Tableau de l'Ordre à court terme, tandis que sept autres personnes déclarent ne pas l'envisager du tout et quatre ne savent pas.

Enfin, cinq personnes ont répondu ne plutôt pas regretter leur choix de carrière et « cela dépend » à la question portant sur les décisions à refaire. Deux d'entre elles effectuent un doctorat et envisagent de s'inscrire au Tableau de l'Ordre à court terme. Les trois autres réalisent un emploi non-praticien et ont déclaré ne pas savoir si elles envisagent une inscription au Tableau de l'Ordre. Il est à noter qu'une de ces trois personnes a exercé deux années en tant que vétérinaire praticien en sortant d'école et a arrêté son activité à cause de mauvaises expériences sur le terrain.

6. Analyse des choix de carrière selon l'approfondissement réalisé en 5^{ème} année

Comme indiqué précédemment, les approfondissements choisis en 5^{ème} année par les répondants peuvent être séparés en deux groupes : les approfondissements destinant les étudiants à une carrière clinique et ceux qui destinent les étudiants à une carrière de non-praticien. La répartition des répondants (*Tableau 3*) montre une part significativement plus importante de personnes ayant réalisé un approfondissement « non-clinique » avoisinant les 60%, contre 40% de personnes ayant réalisé un approfondissement à visée clinique.

	Effectifs	% Obs.
Filière "clinique"	59	40,1%
Filière "non-clinique"	88	59,9%
Total	147	100%

Tableau 3 : Répartition des répondants selon le type d'approfondissement réalisé en 5ème année.

· *Lien entre approfondissement et trajectoire de carrière*

Un approfondissement « clinique » destine les étudiants vers une carrière de praticiens, au contraire d'un approfondissement « non-clinique ». Nous nous attendons donc à ce que les répondants ayant réalisé un approfondissement à visée clinique exercent en tant que praticien bien qu'étant non-inscrits au Tableau de l'Ordre, que ce soit à l'étranger ou en milieu universitaire.

Les trajectoires étudiées dans le graphique 5 ont été regroupées ici afin de simplifier l'analyse et d'avoir une meilleure vue d'ensemble.

La catégorie « non-praticiens » regroupe les trajectoires suivantes :

- Etudiant + sans emploi volontairement + non praticien ;
- Etudiant + recherche d'emploi + non praticien ;
- Etudiant + non praticien ;
- Non-praticiens ;
- Sans emploi volontairement + non praticien.

La catégorie « praticiens » regroupe les trajectoires suivantes :

- Etudiants + praticien étranger ;
- Praticiens à l'étranger ;
- Sans emploi volontairement + praticien ;
- Etudiants + praticien université.

La catégorie « étudiants » regroupe les trajectoires suivantes :

- Etudiants étranger ;
- Etudiants France ;
- Etudiants France + étranger.

La catégorie « praticien + non-praticien » regroupe les trajectoires suivantes :

- Praticien + étudiant + non-praticien ;
- Praticien + non-praticien ;
- Non-praticien + praticien université.

La catégorie « sans emploi » regroupe les trajectoires suivantes :

- Sans emploi volontairement ;
- Recherche d'emploi.

Le tableau 4 présente les résultats.

	Non-praticiens	Praticiens	Etudiants	Praticien + non-praticien	Sans emploi
Filière "clinique"	14	18	18	7	2
Filière "non-clinique"	70	1	15	2	0

Tableau 4 : Activité des répondants selon le domaine d'approfondissement réalisé.

Considérons tout d'abord la filière « clinique ». Les catégories des praticiens et des étudiants regroupent le plus de répondants, suivie de très près par celle des non-praticiens. Parmi les 18 étudiants ayant suivi un approfondissement « clinique », 14 réalisent une poursuite d'études les destinant à une carrière de praticien (résidanat, assistanat, internat). La proportion de vétérinaires praticiens ou se destinant à une carrière de praticien est donc majoritaire dans cette sous-population. Parmi les 7 personnes ayant été praticien et non-praticien dans leur carrière, 6 ont débuté avec un emploi praticien puis sont devenus non-praticien ensuite.

Concernant la filière « non-clinique », la catégorie des non-praticiens est majoritaire avec 70 répondants. Les 15 étudiants ayant choisi un approfondissement « non-clinique » réalisent en grande majorité des doctorats (11 personnes sur 15). Parmi les 2 personnes ayant été praticien et non-praticien dans leurs carrières, une a débuté avec un emploi non-praticien et est ensuite revenue vers une carrière de praticien vétérinaire.

Le domaine de l'approfondissement semble donc bien avoir une influence sur le choix de carrière car une tendance à exercer dans le domaine d'approfondissement réalisé en 5^{ème} année d'école est observée. Cependant, ce n'est pas le cas de tous et il est intéressant de s'interroger sur les raisons pour lesquelles certains ont choisi une carrière différente.

· *Lien entre approfondissement et éléments marquants*

Pour cela, nous avons croisé le type d'approfondissement réalisé avec les réponses à la question « Y a-t-il eu un/des élément(s) marquant(s) à l'origine de votre choix de ne pas exercer en tant que praticien vétérinaire ? » comme présentées dans la figure 9 (*Figure 19*). Il serait logique de penser que les personnes ayant réalisé un approfondissement « clinique » en 5^{ème} année et ayant finalement renoncé à une carrière de praticien ont probablement été déçues par un ou plusieurs aspects du métier de praticien vétérinaire. Aussi, nous tâcherons

de déterminer si l'approfondissement « non-clinique » sélectionné par plus de la moitié des répondants est cause ou conséquence du choix de ne pas pratiquer.

Le tableau 5 présente les résultats.

	Filière "clinique"	Filière "non-clinique"
Conditions de travail du praticien	5	9
Désaccord avec la "philosophie" du métier de praticien	1	5
Enseignement en ENV	1	7
Envie d'international	1	3
Expérience sur le terrain (stages, cliniques)	7	17
Formation post-diplôme	4	1
Intérêt pour le domaine d'activité	7	30
Non	2	16
Praticien (non applicable)	26	4
Raison personnelle / maladie	6	3

Tableau 5 : Répartition des éléments marquant selon le type d'approfondissement choisi.

26 répondants ayant réalisé une filière « clinique » en 5^{ème} année d'ENV ont été classés dans la catégorie « praticien ». Rappelons qu'ont été regroupés dans cette catégorie les répondants étant vétérinaires praticiens mais aussi les répondants effectuant un résidanat clinique ou un assistantat en milieu universitaire, ou encore les vétérinaires praticiens en milieu universitaire. « Une expérience sur le terrain » et un « intérêt pour le domaine d'activité » ont chacun été l'élément marquant de 7 personnes. 6 personnes déclarent avoir choisi de ne pas être praticien à cause d'une raison personnelle ou d'une maladie. Enfin, 5 personnes évoquent quant à elles les conditions de travail du praticien comme élément marquant les ayant poussées à ne pas pratiquer. Aucun élément ne se détache assez des autres pour justifier notre postulat de départ.

D'autre part, une majorité de répondants ayant réalisé une filière « non-clinique » évoque simplement un intérêt pour le domaine d'activité et une absence d'élément marquant. 17 personnes déclarent tout de même qu'une expérience sur le terrain a été l'élément marquant de leur choix de ne pas devenir praticien, tandis que 9 répondants pointent du doigt les conditions de travail du praticien et 7 l'enseignement en ENV. Ainsi, dans cette sous-population, le choix de réaliser un approfondissement « non-clinique » semble être pour la majorité une conséquence d'un intérêt autre. Il ne faut tout de même pas négliger les 33 répondants qui mettent en avant des éléments marquants liés à la découverte du métier de praticien dans le milieu public ou privé.

· *Lien entre approfondissement et date de prise de décision sur les choix de carrière*

Les années d'études en ENV sont composées de moments charnières tels que les stages, obligatoires ou facultatifs dont la fréquence et le thème sont dépendants de l'ENV, ou l'entrée aux cliniques de l'ENV progressivement entre la 2^{ème} et 3^{ème} année selon l'école puis l'immersion totale en 4^{ème} année généralement. Ce sont autant de moments qui permettent aux étudiants de découvrir les différentes facettes du métier de vétérinaire et d'ainsi se projeter ou non dans ces domaines. Nous allons donc essayer de trouver un lien entre l'approfondissement choisi et le moment du choix de carrière (*Tableau 6*).

	Avant l'entrée à l'école vétérinaire	En 1 ^{ère} année	En 2 ^{ème} année	En 3 ^{ème} année	En 4 ^{ème} année	En 5 ^{ème} année	Autre
Filière "clinique"	2	1	2	0	5	6	33
Filière "non-clinique"	18	8	8	17	22	3	9

Tableau 6 : Prise de décision sur le choix de carrière en fonction de l'approfondissement choisi.

Concernant les répondants ayant réalisé un approfondissement « clinique », la catégorie « autre » est majoritaire avec 33 répondants. Ces derniers sont en grande majorité des praticiens. Les moments de prise de décision semblent assez bien répartis avec une tendance vers la 4^{ème} et 5^{ème} année, qui correspondent à l'immersion totale en clinique des ENV et à la préparation de la thèse d'exercice.

La majorité des répondants ayant réalisé un approfondissement « non-clinique » déclarent avoir pris leur décision en 4^{ème} année (22 répondants) et 17 répondants affirment l'avoir prise en 3^{ème} année. Ces deux périodes charnières correspondent à la découverte et à l'immersion en clinique. Un nombre important de répondants déclarent que leur décision était antérieure à leur entrée en ENV (18 répondants). Dans cette sous-population, deux groupes semblent donc se distinguer : un premier qui avait un projet bien défini dès l'entrée à l'école vétérinaire, et un second qui peut-être a pris conscience du métier de praticien au sein des cliniques des ENV.

V. Discussion

Tout d'abord, l'objectif de cette étude était de déterminer les activités réalisées par les diplômés ne s'inscrivant pas au Tableau de l'Ordre dans les deux ans suivant l'obtention de leur DEFV. Une majorité des répondants ont emprunté une carrière de non-praticien directement après la sortie d'ENV (17%) ou après une poursuite d'études (36,1%).

L'inscription au Tableau de l'Ordre a été retenue ici comme critère définissant un praticien vétérinaire car cela nous a permis de travailler à partir d'une base de données établie. En faisant ainsi, cette étude a inclus des praticiens n'étant pas dans l'obligation de s'inscrire comme les praticiens en milieu universitaire (4,1%) ou les praticiens à l'étranger (7,5%).

Nous avons aussi remarqué une forte tendance à la poursuite d'études longues autant dans le domaine praticien que non-praticien. Les poursuites d'études cliniques consistent souvent en un internat *a minima*, et se poursuivent parfois par un assistantat voire un résidanat. Dans plusieurs parties de l'étude, les personnes réalisant de telles poursuites d'études ont été considérées comme des praticiens à part entière car elles se destinent à une carrière de praticien dans le domaine privé ou public.

Ces poursuites d'études peuvent en partie expliquer la tendance des nouveaux diplômés à s'inscrire tardivement au Tableau de l'Ordre après la sortie d'ENV. En effet, nous avons montré que le pourcentage de non-inscription dans l'année suivant l'obtention de la thèse surestime le pourcentage réel de non-inscription, c'est-à-dire de non-inscription durable. Alors que la presse spécialisée annonce des taux de non-inscription oscillant entre les 20 et 25% dans l'année suivant l'obtention de la thèse, nous avons obtenu en moyenne un taux de non-inscription de 7,7% à la fin 2018 pour la population étudiée. Ce taux varie selon les années et est plus élevé pour l'année 2016 car le recul temporel est moins important.

Les poursuites d'études dans le secteur non-praticien consistent la majorité du temps en une thèse universitaire.

Le domaine d'activité des non-praticiens est dans 77,2% des cas en lien avec la profession vétérinaire. Ceci est un facteur positif pour la profession car la multitude d'activités permises par les études vétérinaires s'enrichissent mutuellement.

Le second objectif de cette étude était de caractériser les motivations des répondants derrière leurs choix de carrière. La majorité des répondants non-praticiens (36,6%) ont évoqué un intérêt pour le domaine d'activité et 16,8% ont déclaré ne pas avoir de raison particulière. Ainsi, les personnes ayant opté pour une carrière de non-praticien ont majoritairement fait leur choix par intérêt et non par défaut. Il est tout de même intéressant de noter la proportion non-négligeable de vétérinaires non-praticiens expliquant leur choix de carrière par une mauvaise

expérience ou une expérience décevante sur le terrain (23,8%) et mettant en cause les conditions de travail du praticien (14,9%). Ces conditions de travail jugées difficiles sont sans surprise les gardes, un équilibre vie professionnelle sur vie privée précaire et une rémunération pas assez importante. L'attrait pour l'international faisait partie des hypothèses formulées dans la première partie de ce travail mais ne concerne finalement que 3,1% des répondants.

La satisfaction des répondants non-praticiens concernant leurs choix de carrière a aussi été interrogée. Les répondants apparaissent en majorité satisfaits de leurs parcours et prêts à recommencer s'il le fallait. De plus, la majorité d'entre eux n'envisagent pas de s'inscrire au Tableau de l'Ordre dans le but de revenir à la pratique. Les choix de carrière réalisés à leur sortie d'ENV représentent des choix durables.

Enfin, l'approfondissement choisi en 5^{ème} année (« clinique » ou « non-clinique ») semble influencer le choix de carrière réalisé par la suite. En effet, nous avons constaté dans cette étude que la majorité des étudiants ayant réalisé un approfondissement « non-clinique » (soit 60% des répondants de l'étude) se sont orientés vers une carrière de non-praticien. Cette sous-population de répondants apparaît comme sûre de ses choix car la plupart d'entre eux recommenceraient sans hésiter le même parcours et n'envisagent pas de s'inscrire au Tableau de l'Ordre. Nous avons en effet observé peu de changement d'orientation au sein de leur première partie de carrière. Les répondants choisissent des domaines d'activité en lien avec le milieu vétérinaire pour la plupart et participent ainsi à l'enrichissement de la profession. La principale raison à l'origine de leur choix de carrière est le plus souvent un intérêt pour le domaine d'activité supérieur à l'intérêt qu'ils portent pour la pratique en clinique vétérinaire. La seconde raison mise en avant est une expérience décevante ou une mauvaise expérience sur le terrain, en stage ou en clinique universitaire et privée.

La sous-population ayant réalisé un approfondissement « clinique » s'est destinée à une carrière de praticien pour 54% d'entre elle, contre 24% de non-praticiens. Bien que le choix pour une carrière de praticien soit majoritaire, les changements de carrière sont plus fréquents au sein de cette sous-population et concernent principalement des praticiens devenant non-praticiens. Nous n'avons pas observé de tendance particulière concernant les motivations derrière les choix de carrière dans cette sous-population. Cependant, certains répondants ont témoigné de pratiques choquantes sur le terrain en matière de gestion de personnel dans des cabinets vétérinaires. Même si ces témoignages restent minoritaires, ils sont à prendre en considération et ne font que refléter la difficulté que représente la gestion d'une entreprise pour un vétérinaire. Tout d'abord, cet aspect du métier représente une faible partie de la formation du vétérinaire en école. La gestion d'une entreprise, qui comprend l'aspect économique mais aussi l'aspect des ressources humaines, fait l'objet d'études à part entière et de carrières qui

y sont consacrées. La structure vétérinaire est une des rares entreprises où le dirigeant a autant de fonctions à assumer en parallèle de son métier initial, celui de praticien.

La proportion de nouveaux diplômés avouant avoir été déçus par la découverte du métier de praticien en stage ou en clinique universitaire pousse à croire que les étudiants méconnaissent le métier et ses enjeux en arrivant en ENV. Les modalités de sélection des futurs étudiants vétérinaires sont souvent remises en question. Le système de classe préparatoire est considéré par certains comme élitiste et aboutirait à sélectionner des étudiants « stéréotypés » (Rondeau, Baussier, 2017).

Dans notre étude, la population répondante est en grande majorité issue de la voie A du concours d'entrée aux ENV, et ce, de façon surreprésentée par rapport à la proportion d'étudiants issus de ce concours, bien que ce soit la voie la plus empruntée. Il concerne des étudiants sortant du baccalauréat ayant réalisé une classe préparatoire BCPST. Ce type de classe préparatoire est connu pour être exigeant et intense. Le concours est axé sur des matières scientifiques et ne comporte pas de sélection sur la motivation contrairement à la voie C du concours par exemple. D'autre part, le métier de vétérinaire relève souvent de la vocation dès le plus jeune âge. Une hypothèse serait que ce type de classe préparatoire, de par son intensité, ne laisse pas vraiment la place à la maturation du projet professionnel et que les étudiants conservent ainsi l'image du vétérinaire qu'ils ont eu des années auparavant sans jamais la confronter avec la réalité avant l'entrée en école. L'entretien sur les motivations, instauré aux épreuves orales du concours C, permet à l'étudiant de faire le point sur ses motivations réelles et ainsi de prendre du recul sur son projet professionnel. Il serait donc intéressant de rajouter des épreuves ou des projets personnels permettant aux étudiants de tous les concours de mieux cibler leur projet professionnel et ainsi de ne pas être déçu en arrivant sur le terrain.

· *Limites*

Bien que le taux de réponse soit satisfaisant pour une étude de ce genre, les analyses des résultats ont été réalisées sur des effectifs relativement faibles compte tenu de la jeunesse du cursus actuel. Nous avons donc un recul historique limité sur les données et les interprétations doivent être faites avec précaution. De plus, cette situation a limité la possibilité d'observer des groupes de diplômés pris au même stade de leur carrière (à N+5, N+7...) car la segmentation conduisait à des sous-populations de très faibles effectifs.

De plus, nous nous sommes intéressés à une population de vétérinaires qui ont fait le choix de s'éloigner de la profession à différents degrés. Dans la population de répondants ici étudiée, les personnes ont visiblement conservé un lien assez fort au domaine vétérinaire. Or il se peut

que les personnes s'en étant éloignées le plus n'aient pas souhaité participer à cette étude ou soient très majoritaires dans les 35 « perdus de vue » (personne que nous ne sommes pas parvenus à retrouver). Ainsi, cela représente un biais initial qui doit nous inciter à mesurer la portée de nos interprétations.

Nous avons choisi de laisser la possibilité aux répondants de conserver ou non leur anonymat. 17,6% d'entre eux l'ont fait. La population cible était notamment définie par une fourchette d'année d'obtention du DEFV. Or nous avons pu constater un nombre important d'erreurs dans ce champ de réponse, qu'il nous a été possible de repérer et de corriger grâce à l'identité des répondants. C'est aussi ainsi que nous avons pu exclure certains répondants de la population étudiée car ils ne correspondaient pas aux critères que l'on s'était fixés. Mais il nous a été impossible de vérifier cette information pour les répondants anonymes, il est ainsi possible que quelques répondants ne fassent pas réellement partie de notre population cible mais aient été tout de même pris en compte comme tels.

D'autre part, nous avons observé un certain nombre de limites techniques durant cette étude. En effet, le questionnaire réalisé s'est avéré ne pas être adapté à tous les cas de figure.

Tout d'abord lors de la description des activités année par année, les praticiens en milieu universitaire ont dû choisir entre plusieurs options : « activité non-praticienne en France », « poursuite d'études » ou encore non réponse, aucune n'étant vraiment adaptée à leur activité réelle.

Il existait dans ce questionnaire une première dichotomie avec la question « Confirmez-vous que vous ne vous êtes jamais inscrits à l'Ordre ? » : les personnes répondant oui poursuivaient le questionnaire, tandis que les personnes répondant par la négative se voyaient devoir répondre à deux questions supplémentaires étant « En quelle année vous êtes-vous inscrit-e au Tableau de l'Ordre ? » puis « Êtes-vous toujours inscrit-e au Tableau de l'Ordre ? » (*Annexe 1*). Il aurait été possible de réaliser une deuxième dichotomie à la suite de cette question charnière pour cibler les vétérinaires exerçant en tant que praticiens en milieu universitaire afin d'adapter les questions ciblant les motivations.

Par la suite les questions du questionnaire étaient axées sur les motivations de ne pas exercer en tant que praticien vétérinaire et là encore, les praticiens en milieu universitaire ou encore les praticiens exerçant à l'étranger ne se sont, pour la plupart, pas sentis concernés.

De plus, les résidanats ont été considérées comme des poursuites d'études dans certaines parties et non comme un emploi, afin de supprimer le biais du domaine de résidanat (clinique ou non clinique). Or les personnes réalisant un résidanat clinique auraient pu être considérées comme des praticiens universitaires à part entière. Ainsi, la proportion de praticiens universitaires peut être sous-estimée dans cette étude. Il en va de même pour les assistanats.

Parmi les répondants, 15 ont affirmé s'être déjà inscrits au Tableau de l'Ordre. Ces derniers se sont retrouvés dans nos listes car soit ils se sont inscrits et se sont retirés du Tableau de l'Ordre avant N+2, soit ils se sont inscrits et retirés entre N+3 et le 31/12/2018, soit ils se sont inscrits après le 31/12/2018 (4 répondants).

Conclusion

La profession vétérinaire est actuellement confrontée manque de vétérinaires praticiens sur le terrain entraînant des difficultés de recrutement au sein des cliniques et un climat de scepticisme. Les nouveaux diplômés ont pu se sentir stigmatiser lorsque la presse spécialisée a annoncé que 20% des nouveaux diplômés ne s'inscrivaient pas au Tableau de l'Ordre chaque année. Sans être fausse, cette affirmation inquiétante semble être à relativiser. Nous avons montré dans cette étude que les nouveaux diplômés français désirant devenir praticiens tendent à s'inscrire tardivement au Tableau de l'Ordre. Pour juger du taux de non-inscrits, il faut intégrer la poursuite d'études de plus en plus fréquente après l'obtention de la thèse. Une observation à N+2 ou N+3 semble donc préférable.

Cette étude s'est attachée à caractériser les activités et les motivations des nouveaux diplômés ne s'inscrivant pas au Tableau de l'Ordre à long terme. Parmi eux, il s'est avéré que la plupart des non-praticiens exerçaient dans des domaines qui gravitent autour de la profession vétérinaire et participent ainsi à son enrichissement scientifique. D'autre part, une proportion non négligeable de vétérinaires non-inscrits a choisi de poursuivre son activité en milieu universitaire et/ou à l'étranger en tant que praticiens.

La principale motivation derrière le choix des répondants non-praticiens est l'intérêt porté pour le domaine d'activité. Toutefois, certains ont émis des raisons inhérentes au métier de praticien comme des expériences non-satisfaisantes en stage ou en clinique, des conditions de travail à déplorer ou encore un désaccord avec la philosophie du métier.

En conclusion, pour répondre à la crise observée dans le monde vétérinaire, des solutions en amont, telles que l'augmentation du numerus clausus, ont déjà été mises en œuvre. En effet cela paraît inévitable pour répondre à l'augmentation de la demande. Cependant, elles doivent être associées à des changements profonds au sein de la profession vétérinaire, et notamment dans le milieu praticien, afin d'en augmenter l'attractivité auprès des nouveaux diplômés. Les structures vétérinaires ont beaucoup évolué ces dernières années notamment en se regroupant et en partageant les connaissances. Par analogie à ce phénomène, les vétérinaires doivent aujourd'hui épouser la mutation sociale en cours. Cela passe entre autres par une évolution des modes de recrutement et de management. Ce travail, dans la suite d'autres, nous a permis d'identifier des points clés qui freinent certains nouveaux diplômés à pratiquer. Il serait intéressant de poursuivre ce travail en étudiant comment la profession peut s'adapter aux nouveaux enjeux et répondre aux nouvelles demandes en levant les freins identifiés ici.

VI. Bibliographie

BARDE, Clothilde, 2012. Les jeunes diplômés : à la fois recherchés et peu reconnus - La Semaine Vétérinaire n° 1499 du 08/06/2012. In : *Le Point Vétérinaire.fr* [en ligne]. 8 juin 2012. [Consulté le 25 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.lepointveterinaire.fr/publications/la-semaine-veterinaire/article/n-1499/les-jeunes-diplomes-a-la-fois-recherches-et-peu-reconnus.html>.

BARDE, Clothilde, 2018. Les difficultés de recrutement des salariés. In : *La semaine vétérinaire*. 15 juin 2018. n° 1768.

BERAUD, Chantal, 2017. Où sont les jeunes vétérinaires ? - La Semaine Vétérinaire n° 1720 du 20/05/2017. In : *Le Point Vétérinaire.fr* [en ligne]. 19 mai 2017. [Consulté le 25 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.lepointveterinaire.fr/publications/la-semaine-veterinaire/article/n-1720/ou-sont-les-jeunes-veterinaires.html>.

BRITISH VETERINARY ASSOCIATION, 2015. BVA - Veterinary practices struggling to recruit. In : [en ligne]. 2015. [Consulté le 10 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.bva.co.uk/News-campaigns-and-policy/Newsroom/News-releases/Struggling-to-recruit--you-are-not-alone/>.

BRITISH VETERINARY ASSOCIATION, 2017. BVA news - Strong case vets shortage occupation list British Veterinary Association Royal College Veterinary Surgeons. In : [en ligne]. 2017. [Consulté le 10 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.bva.co.uk/news-campaigns-and-policy/newsroom/news-releases/strong-case-vets-shortage-occupation-list/>.

BUHOT, Christophe, BOURSE, François, DESAUNAY, Cécile et DAUMAS, Anne, 2018. *livre-bleu-VF_versionBDef_04072018.pdf*. 2018. S.l. : s.n.

BUISSON, Pierre, 2017. La vie politique de 2017 sera riche. In : *La Dépêche Vétérinaire*. 7 janvier 2017. n° 1375-1376.

CHEVALIER, Guillaume, 2018. Analyse de l'inadéquation offre-demande en ressources humaines vétérinaires dans les structures d'exercice : enquête auprès des vétérinaires praticiens. In : . 2018. p. 188.

EUROGUIDANCE.COM, [sans date]. Les études de vétérinaire en Europe. In : *Euroguidance* [en ligne]. [Consulté le 4 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.euroguidance-france.org/etudes-europe-domaine/les-etudes-de-veterinaire-en-europe/>.

FVE GENERAL ASSEMBLY, 2019. *022-FVE-GA-2019-Bratislava_report_rev.pdf*. 2019. S.l. : s.n.

GAYA-LA NOUVELLE, 2019. Déroulement des études. In : [en ligne]. 2019. [Consulté le 4 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.veterinaire.fr/la-profession/devenir-veterinaire/deroulement-des-etudes.html>.

GAYA-LA NOUVELLE, [sans date]. L'inscription à l'Ordre. In : *L'inscription à l'Ordre* [en ligne]. [Consulté le 4 septembre 2019 a]. Disponible à l'adresse : <https://www.veterinaire.fr/la-profession/le-metier-veterinaire/linscription-a-lordre.html>.

GAYA-LA NOUVELLE, [sans date]. L'Omission du tableau de l'Ordre. In : [en ligne]. [Consulté le 4 septembre 2019 b]. Disponible à l'adresse : <https://www.veterinaire.fr/fiches-pratiques/fiches-pratiques-veterinaire/lomission-du-tableau-de-lordre.html>.

GUERIN, Jacques, MORIN, David et LABOULAIS, Anne, 2015. Repères. In : *Revue de l'Ordre des Vétérinaires*. août 2015. n° 56.

HALFON, Tanit, 2018a. ENV : 636 places ouvertes pour le concours 2019. In : *Le Point Vétérinaire.fr* [en ligne]. 2018. [Consulté le 18 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.lepointveterinaire.fr/actualites/actualites-professionnelles/env-636-places-ouvertes-pour-le-concours-2019.html>.

HALFON, Tanit, 2018b. Le budget des écoles vétérinaires en crise - La Semaine Vétérinaire n°1769 du 22/06/18. In : . 22 juin 2018.

INSTITUTE FOR EMPLOYMENT STUDIES, 2014. *rcvs-survey-of-the-veterinary-profession-2014.pdf*. 2014. S.l. : s.n.

JOSHGHANI, Ashkan M H, 2018. Labour market and income of the veterinary profession in Belgium, a new structural approach. In : . 2018. p. 42.

LEES, Joanna, 2015. Qui est le vétérinaire hors clientèle ? - La Semaine Vétérinaire n° 1613 du 16/01/2015. In : *Le Point Vétérinaire.fr* [en ligne]. 16 janvier 2015. [Consulté le 25 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.lepointveterinaire.fr/publications/la-semaine-veterinaire/article/n-1613/qui-est-le-veterinaire-hors-clientele.html>.

LEGIFRANCE, 2012. *LOI n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives*. 22 mars 2012. S.l. : s.n.

LIÈGE UNIVERSITÉ MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, 2018. Concours relatif aux études en médecine vétérinaire. In : [en ligne]. 14 mars 2018. [Consulté le 7 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.fmv.uliege.be/upload/docs/application/pdf/2019-03/concours_relatif_etudes_medecine_veterinaire-revu_par_ta-3.pdf.

NEVEUX, Marine et BAUSSIÉ, Michel, 2014. Numerus clausus : « Insister davantage relèverait d'un acharnement » - La Semaine Vétérinaire n° 1595 du 05/09/2014. In : *Le Point Vétérinaire.fr* [en ligne]. 5 septembre 2014. [Consulté le 8 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.lepointveterinaire.fr/publications/la-semaine-veterinaire/article/n-1595/numerus-clausus-insister-davantage-releverait-d-un-acharnement.html>.

OBSERVATOIRE NATIONAL DÉMOGRAPHIQUE DE LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE, 2018. *Atlas-démographique-vétérinaire-2018.pdf*. 2018. S.l. : s.n.

OBSERVATOIRE NATIONAL DÉMOGRAPHIQUE DE LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE, 2019. *Atlas-démographique-vétérinaire-2019.pdf*. 2019. S.l. : s.n.

ORDRE NATIONAL DES VÉTÉRINAIRES, 2012. *Rapport d'activités Ordre 2012.pdf*. 2012. S.l. : s.n.

ORDRE NATIONAL DES VÉTÉRINAIRES, 2018. *Rapport d'activités Ordre 2018.pdf*. 2018. S.l. : s.n.

ORDRE NATIONAL DES VÉTÉRINAIRES, 2019. *Les différents métiers du vétérinaire.pdf*. février 2019. S.l. : s.n.

PERRIN, Hannah C., 2019. What Are Employers Looking for in New Veterinary Graduates? A Content Analysis of UK Veterinary Job Advertisements. In : *Journal of Veterinary Medical Education*. 25 février 2019. Vol. 46, n° 1, p. 21-27. DOI 10.3138/jvme.0317-045r.

RÉSEAU SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE, [sans date]. Cours vétérinaire. In : [en ligne]. [Consulté le 16 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.reseau-sante-publique-veterinaire.com/wp-content/uploads/2018/10/tt-1.png>.

RONDEAU, Christian et BAUSSIÉ, Michel, 2017. *Adéquation de la réponse professionnelle à la commande sociétale faite à la profession vétérinaire RAPPORT DE MISSION*. novembre 2017. S.l. : s.n.

VETERINARY PRACTICE, 2019. Vets' reinstatement to Shortage Occupation List a resounding win for the profession, says BVA. In : [en ligne]. 2019. [Consulté le 10 septembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://veterinary-practice.com/news/2019/vets-reinstatement-to-shortage-occupation-list-a-resounding-win-for-the-profession-says-bva>.

VILLARROYA, Hélène, 2012. *Guide pratique du recrutement: méthode appliquée aux structures vétérinaires*. La Dépêche Vétérinaire. S.l. : s.n.

ZILBER, Artagnan, 2015. Où sont les jeunes? - La Semaine Vétérinaire n° 1655 du 18/12/2015. In : *Le Point Vétérinaire.fr* [en ligne]. 18 décembre 2015. [Consulté le 25 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.lepointveterinaire.fr/publications/la-semaine-veterinaire/article/n-1655/ou-sont-les-jeunes.html>.

Annexes

Annexe 1 : questionnaire en version intégrale

Vous avez bien rejoint le questionnaire portant sur le début de parcours professionnel des diplômés des ENV non inscrit au tableau de l'Ordre dans les 2 ans suivant l'obtention du DEFV.

Sauf décision contraire de votre part, ce questionnaire est anonyme. Aucune réponse individuelle ne sera publiée dans la thèse ni communiquée à des tiers.

Temps de réponse estimé : 10 minutes.

Cursus

En quelle année avez-vous obtenu votre DEFV ?

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| <input type="radio"/> 2000 | <input type="radio"/> 2013 |
| <input type="radio"/> 2008 | <input type="radio"/> 2014 |
| <input type="radio"/> 2009 | <input type="radio"/> 2015 |
| <input type="radio"/> 2010 | <input type="radio"/> 2016 |
| <input type="radio"/> 2011 | <input type="radio"/> 2017 |
| <input type="radio"/> 2012 | <input type="radio"/> 2018 |

Par quelle voie êtes-vous entré-e en Ecole Vétérinaire ?

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| <input type="radio"/> Concours A | <input type="radio"/> Concours D |
| <input type="radio"/> Concours B | <input type="radio"/> Concours E |
| <input type="radio"/> Concours C | |

Dans quelle école avez-vous étudié ?

Si vous avez réalisé votre cursus dans plusieurs écoles, merci d'indiquer l'Ecole principale où vous avez étudié (Ecole de référence pour l'obtention du DEFV).

- | | |
|----------------------------|-----------------------------------|
| <input type="radio"/> ENVA | <input type="radio"/> Oniris |
| <input type="radio"/> ENVT | <input type="radio"/> VetAgro Sup |

Quel approfondissement avez-vous suivi en 5ème année d'étude ?

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Filière animaux de compagnie | <input type="radio"/> Mixte animaux de production - équine |
| <input type="radio"/> Filière animaux de production | <input type="radio"/> Tutorat (animaux de production) |
| <input type="radio"/> Filière équine | <input type="radio"/> Recherche |
| <input type="radio"/> Mixte animaux de compagnie - animaux de production | <input type="radio"/> Industrie |
| <input type="radio"/> Mixte animaux de compagnie - équine | <input type="radio"/> Inspecteur de la Santé Publique Vétérinaire |
| <input type="radio"/> Mixte animaux de compagnie - NAC | <input type="radio"/> Autre |

← Précédent

Suivant →

Inscription au tableau de l'Ordre

Depuis l'obtention de votre DEFV, confirmez-vous que vous ne vous êtes jamais inscrit-e au Tableau de l'Ordre des Vétérinaires ?

- Oui Non

En quelle année vous êtes-vous inscrit-e au Tableau de l'Ordre ?

Êtes-vous toujours inscrit-e au Tableau de l'Ordre ?

- Oui Non

← Précédent

Suivant →

Activités réalisées

	Qu'avez-vous fait année par année ?	Cette activité était-elle en lien avec le domaine vétérinaire ?	Quel type de contrat était-ce ?	Etait-ce un emploi ?	Veillez préciser l'activité en question.
Année N : année civile suivant l'obtention de votre thèse vétérinaire. Exemple : obtention de la thèse en 2017, année N = 2018	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Année N+1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Année N+2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Année N+3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Année N+4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Année N+5	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Année N+6	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Année N+7	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Motivations

Quelles raisons ont motivé votre choix de ne pas vous inscrire au tableau de l'Ordre ?

Quand avez-vous su que vous ne souhaitiez pas être praticien ?

- Avant l'entrée à l'école vétérinaire
 En 4ème année
 En 1ère année
 En 5ème année
 En 2ème année
 Autre
 En 3ème année

Si "autre", précisez :

Y a-t-il eu un/des élément(s) marquant(s) à l'origine de votre choix de ne pas exercer en tant que praticien vétérinaire ?

Bilan

Satisfaction concernant votre parcours :

	Pas du tout	Plutôt non	Cela dépend	Plutôt oui	Tout à fait
Vous est-il déjà arrivé de regretter votre choix de ne pas être praticien ?	<input type="radio"/>				
Si c'était à refaire, prendriez-vous les mêmes décisions ?	<input type="radio"/>				

Envisagez-vous de vous inscrire au tableau de l'Ordre ?

- Oui, à court terme (1 à 2 ans) Non
- Oui, à moyen terme (3 à 5 ans) Je ne sais pas
- Oui, à long terme (>5 ans)

← Précédent

Suivant →

Contact

Pour nous aider à contacter des diplômés de votre promotion non inscrit-e-s au tableau de l'Ordre, vous pouvez indiquer ici leur contact (nom, prénom, adresse e-mail) :

Êtes-vous ?

- Un homme Une femme

Accepteriez-vous que nous vous recontactions dans le cadre de ce travail ?

- Oui Non

Veillez indiquer votre nom, prénom et adresse e-mail :

Vous levez votre anonymat mais nous vous garantissons qu'aucune information vous concernant ne sera publiée dans la thèse, ni transmise à des tiers.

Si vous souhaitez recevoir un exemplaire de la thèse (pdf) après sa soutenance (décembre 2019), vous pouvez nous laisser une adresse mail :

← Précédent

✓ Enregistrer

Annexe 2 : Sélection de réponses à la question « Y a-t-il eu un/des élément(s) marquant(s) à l'origine de votre choix de ne pas exercer en tant que praticien vétérinaire ? » (format texte)

- . « L'enseignement clinique à l'école vétérinaire, notamment le fait de considérer les étudiants corvéables à merci et indignes de toute considération »
- . « Oui, une maladie génétique qui m'a fait perdre de [...] la confiance en moi pour être praticien + Erasmus qui m'a donné envie de voir autre chose et de voyager »
- . « Ce n'était pas un choix. Le diplôme vétérinaire de l'ENVT n'est pas reconnu aux USA et je ne voulais pas passer les examens d'équivalence. J'aime enseigner à l'Université à l'étranger, les conditions sont meilleures qu'en France, surtout en termes de compensation. »
- . « L'envie d'avoir un impact sur la santé publique de façon générale et pas qq animaux uniquement »
- . « Expériences en stages, en clinique à l'école et en rempla; autres expériences qui m'ont plus intéressées (stage de recherche A2, stage de thèse); intérêts personnels et finalité de la pratique clinique en clientèle »
- . « La charge mentale liée à la pratique, l'évolution du lien de la profession avec la clientèle »
- . « Découverte de la réalité de la vie (professionnelle et privé) d'un vétérinaire praticien au cours des différents stages »
- . « Pas envie de faire de l'activité libérale. Peur du répétitif et de l'absence d'évolution de carrière »
- . « Je n'ai jamais souhaité être praticien »
- . « Gestion des clients, rémunération faible en CHV, absence totale d'appétence pour la gestion d'une entreprise (qu'est un cabinet vétérinaire) »
- . « Non, pas d'intérêt particulier avant mon entrée à l'école, position qui s'est confirmée lors de mes stages. »
- . « J'ai suivi un double cursus universitaire sur deux ans pour obtenir l'équivalent de Master 1. Cette expérience a ouvert ma curiosité scientifique et m'a donné un aperçu du monde de la recherche. Suite à cela, j'ai participé à une Summer School à C. qui a renforcé mon goût pour la recherche et l'anatomie pathologique. Parallèlement, lors de mes stages cliniques, j'ai rencontré beaucoup de vétos fatigués, usés et parfois démotivés (physiquement et/ou moralement) par trop d'heures de travail, pas assez de sommeil, trop de papiers et parfois les malentendus avec les clients. »
- . « Non, les stages en cabinet m'ont néanmoins permis de confirmer mon choix. Peu ou pas de possibilité d'évolution de carrière, travail trop routinier à mon goût, horaires difficiles et salaire peu attrayant. »
- . « Toujours eu un vif intérêt pour la recherche »
- . « L'écart entre les études passionnantes et la réalité ennuyeuse et frustrante du métier de praticien... »
- . « Non, la réflexion s'est faite au fur et à mesure de l'avancée des études à l'école vétérinaire, avec beaucoup d'hésitations jusqu'en 5ème année. C'est finalement l'expérience de la thèse vétérinaire qui m'a décidé à privilégier la voie de la recherche par rapport à la clinique. »
- . « Agression par un client »
- . « Poste de résidences très compétitifs en Europe. Nécessité d'exercer en tant que praticien généraliste en pays anglosaxon si on veut avoir un espoir de trouver une résidence en Angleterre. »
- . « Présentation métier ISPV à l'ENVN - Stages chez des praticiens décevants »
- . « Motivation antérieure à l'entrée à l'école pour faire de la recherche »
- . « Non. J'étais simplement plus intéressée par les approches globales (population) qu'individuelles. »

- « Un vétérinaire praticien me l'a déconseillé »
- « Plus de possibilité de faire de la recherche de manière approfondie en enchaînant avec une thèse universitaire et laissant la porte ouverte à de l'exercice en clinique le cas échéant que dans l'ordre inverse »
- « Choix éclairé en fonction des différentes options permises par le diplôme vétérinaire »
- « Plongée dans la réalité du monde vétérinaire en suivant mon conjoint dans ses remplacements dans de nombreuses cliniques rurales (lors de mes stages, WE, vacances 2A et 3A) et rencontre avec tous les vétos de ces cliniques : aucun ne semblait heureux ou épanouis »
- « Motivations pour ne pas faire de la clinique : Le manque de contact avec la "réalité" de la pratique vétérinaire (pas assez de stages longs en cliniques externes à l'école, manque de contexte professionnel) et l'activité clinique à l'école ne m'a pas donné envie (trop de soins purs et pas assez de temps pour la réflexion diagnostique. "exploitation" des étudiants vétérinaires (pas de statut = pas de droit du travail), et manque de professionnalisme de certains professeurs (mais la formation était solide et certains profs excellents ! C'est simplement que le système en lui-même ne me semblait pas juste et la clinique ne me motivait pas suffisamment). Motivations pour travailler en industrie : intérêt pour le travail en équipe multidisciplinaires, pour les projets variés et sur des échelles de temps plus longues. Contexte international. Stimulation intellectuelle : permet d'apprendre toujours de nouvelles choses sans pour autant avoir besoin de "plonger dans la technique/spécialisation" pour cela. Rémunération. »
- « Désintérêt de la médecine et de l'activité de praticienne (dans son côté réel et routinier) et intérêt pour l'épidémiologie »
- « Contraintes horaires et gardes, panel d'activité limité, volonté de pouvoir bouger géographiquement avec une stabilité d'emploi »
- « Discussions avec mes frères ou amis ayant fait des études pas forcément aussi difficiles et qui allaient avoir des opportunités de carrières beaucoup plus intéressantes (travailler à l'étranger, sur des projets internationaux) et moins stressantes (pas de clients hors grandes entreprises, qualité de vie bien meilleure...). »
- « Non, une simple prise de conscience du décalage entre le métier de praticien tel qu'imaginé avant l'école et la réalité »
- « Aspect commercial du métier de praticien, envie d'avoir une vision globale et non centrée sur l'individu, envie de travailler dans le domaine de la santé publique »
- « Le truc en trop : rupture de ma période d'essai après 2 semaines de travail pendant les fêtes de fin d'année pour motif : "j'avais trouvé quelqu'un d'autre avec plus d'expérience mais qui ne voulait pas travailler pendant les fêtes"... »
- « Principalement mon amour de la recherche, mais aussi mauvais esprit vétérinaire (apprentissage autoritaire, peu de réflexion demandée, professeurs autoritaires et écrasants...) »
- « L'absence de pratique en tant qu'étudiant, le manque de préparation pour la vie professionnelle »
- « Mon premier travail en particulier, où mes patronnes m'ont dégoutée de la pratique »

AGREMENT SCIENTIFIQUE

En vue de l'obtention du permis d'imprimer de la thèse de doctorat vétérinaire

Je soussigné, Pierre SANS, Enseignant-chercheur, de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, directeur de thèse, certifie avoir examiné la thèse de **Pénélope KONSTANTOPEDOS** intitulée « **Analyse des causes de non-inscription au tableau de l'Ordre National des vétérinaires français : identification des trajectoires professionnelles et des analyses des motivations** » et que cette dernière peut être imprimée en vue de sa soutenance.

Fait à Toulouse, le 28/10/2019
Professeur Pierre SANS
Enseignant-Chercheur
de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse



Vu :
Le Président du jury :
Professeur Gérard CAMPISTRON



Vu :
Le Directeur par intérim de l'Ecole
Nationale Vétérinaire de Toulouse
Frédéric BOUSQUET

Par délégation,

Caroline LACROUX
Directrice de l'enseignement
et de la vie étudiante

Vu et autorisation de l'impression :
Présidente de l'Université Paul Sabatier
Madame Régine ANDRE-OBRECHT

La Présidente de l'Université Paul Sabatier,
par délégation,
Le Vice-Président de la CFVU

Richard GUILLET

Mme Pénélope KONSTANTOPEDOS
a été admis(e) sur concours en : 2014
a obtenu son diplôme d'études fondamentales vétérinaires le : 18/07/2018
a validé son année d'approfondissement le : 05/09/2019
n'a plus aucun stage, ni enseignement optionnel à valider.



Titre : Analyse des causes de non-inscription au Tableau de l'Ordre des vétérinaires ayant obtenu leur DEFV entre 2008 et 2016 dans les quatre ENV françaises : identification des trajectoires professionnelles et des motivations à l'origine de ces trajectoires.

Nom, Prénom : Konstantopedos Pénélope

Résumé

La profession vétérinaire fait face à une pénurie de praticiens renforçant les difficultés en matière de recrutement. Parallèlement, la presse spécialisée s'est fait l'écho du fait que 20% des nouveaux diplômés ne s'inscrivaient pas au Tableau de l'Ordre chaque année. L'auteur a interrogé, par le biais d'un questionnaire en ligne, la population des diplômés entre 2008 et 2016 non-inscrits. Il s'agissait d'étudier leurs trajectoires de carrières et de déterminer les motivations à l'origine de ce choix. Le taux de non-inscription à long terme s'établit à 7,7%. Les non-praticiens exercent pour 77,2% d'entre eux dans un domaine en lien avec le milieu vétérinaire. Plusieurs répondants sont praticiens en milieu universitaire ou à l'étranger. Les principales motivations à l'origine du choix de carrière sont un intérêt pour le domaine d'activité, une expérience non satisfaisante dans le milieu praticien ou encore des conditions de travail du praticien trop exigeantes. Certains freins à exercer en tant que praticien ont été identifiés et doivent maintenant faire l'objet d'une prise en charge active sur le terrain afin de répondre au mieux aux enjeux de la crise rencontrée.

Mots clés :

Vétérinaire non-praticien ; Profession vétérinaire ; Enquête ; Tableau de l'Ordre Vétérinaire ; Nouveau diplômé ; Non-inscription ; Carrière ; Motivation.

Title: Analysis of causes for the non-registration at the Veterinary statutory body of French ENV graduates from 2008 to 2016: identification of the career paths and the reasons to these choices.

Abstract

The veterinary profession is now facing a shortage of practitioners which reinforces the recruitment difficulty. Indeed, journalists announced that 20% of the graduated vets do not register at the Veterinary statutory body yearly. The author questioned through a survey the graduated vets between 2008 and 2016 who are not registered regarding their career paths and the reasons that led to their choices. The long-term non-registration rate is around 7.7%. 77.2% of the non-practitioners work in a field strongly linked to the veterinary sector. Some respondents are practitioners in universities or abroad. The main reasons mentioned to explain the chosen careers are a specific interest in the field of activity, a non-satisfying experience on the field as practitioners or the challenging working conditions of a practitioner. Some of the drags preventing freshly graduated vets to practice were identified and now need to be taken into account on the field to meet the challenge of the current crisis.

Keywords:

Non-practitioner veterinarian; Veterinary profession; Survey; Veterinary Medical Board; Graduated veterinarian; Non-registration; Career; Motivation.